

Sommaire

| | |
|--|----|
| L'enseignement agricole en chiffres | 2 |
| I. Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires dans l'enseignement agricole..... | 2 |
| II. Les établissements..... | 2 |
| III. Les personnels..... | 2 |
| L'enseignement général, technologique et professionnel agricole..... | 4 |
| I. Les effectifs d'élèves de l'enseignement général technologique et professionnel agricole | 4 |
| II. Examens | 6 |
| III. La rénovation des formations pour l'année scolaire 2002-2003 | 7 |
| L'enseignement supérieur..... | 8 |
| I. L'enseignement supérieur en quelques chiffres | 8 |
| II. Vers un espace européen de l'enseignement supérieur..... | 9 |
| III. Vers une organisation de l'enseignement supérieur agricole | 9 |
| IV. Deux nouvelles licences professionnelles | 10 |
| V. Des réformes dans l'enseignement vétérinaire | 10 |
| VI. La contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur..... | 12 |
| L'apprentissage et la formation professionnelle continue | 13 |
| I. Les effectifs de l'apprentissage | 13 |
| II. La formation professionnelle continue..... | 14 |
| III. Diplômes, qualifications et certifications | 16 |
| IV. L'individualisation des formations et la modernisation de l'offre publique..... | 17 |
| V. L'installation des jeunes | 17 |
| VI. Dispositifs capacitaires | 18 |
| L'insertion | 19 |
| La mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) | 21 |
| Le développement, l'animation rurale et la coopération internationale | 23 |
| I. Le développement agricole | 23 |
| II. La prise en compte du développement durable par l'enseignement agricole : un engagement et une adaptation permanente..... | 23 |
| III. Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques, composante importante des établissements | 25 |
| IV. L'enseignement agricole renforce ses actions d'animation rurale et en faveur de l'action culturelle | 26 |
| V. La coopération internationale | 27 |
| Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement agricole | 31 |
| I. Les formations ouvertes et les technologies nouvelles..... | 31 |
| II. Les ressources humaines autour des technologies de l'informatique et des multimédias dans les établissements | 32 |
| La recherche..... | 33 |
| L'Inspection de l'enseignement agricole | 34 |
| I. Sur le volet "suivi et appui au système" | 34 |
| II. Sur le volet "expertise et prospective" | 34 |
| III. Le projet pour l'Inspection de l'enseignement agricole..... | 35 |
| L'observatoire national de l'enseignement agricole | 36 |
| Siglier..... | 37 |

○ ○ ○ ○ L'enseignement agricole en chiffres

I. Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires dans l'enseignement agricole

L'enseignement agricole en 2001-2002 c'est :

- 172 991 élèves.
 - 13 089 étudiants et stagiaires dans l'enseignement supérieur.
 - 28 854 apprentis.
 - 131 147 stagiaires (soit 20,3 millions d'heures stagiaires).
 - Les effectifs féminins dans l'enseignement agricole :
 - concernant les élèves, les filles représentent environ 44% des effectifs.
 - concernant l'enseignement supérieur public, les filles sont majoritaires dans les formations de vétérinaire (60,8%), dans la formation de paysagiste (56%) et dans les formations d'ingénieurs (61,3% dans les écoles nationales supérieures agronomiques, 54,7% dans les écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilés) à l'exception des formations dans les écoles d'application (46%). En revanche, dans les formations de troisième cycle, elles restent encore minoritaires mais leur part progresse (46,9%).
- S'agissant de l'enseignement supérieur privé, les jeunes filles représentent 42,8% des effectifs des formations d'ingénieurs.

II. Les établissements

859 établissements d'enseignement couvrent le territoire national, auxquels il convient d'ajouter les 26 établissements d'enseignement supérieur.

- Lycées publics : 217.
 - Exploitations agricoles : 191 (16 000 hectares) dont 4 dans l'enseignement supérieur.
 - Ateliers technologiques : 24.
- Établissements privés : 642,
 - dont 208 CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé),
 - dont 380 UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation),
 - dont 51 UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion),
 - 3 divers.
- Centres de formation d'apprentis (CFA) : 164,
 - dont 102 CFA publics,
 - dont 62 CFA privés.
- Centres disposant des formations professionnelles continues : 519,
 - dont 157 CFPPA,
 - dont 52 autres établissements publics,
 - dont 310 centres privés.
- Établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de paysagistes, de vétérinaires et d'enseignants) : 19 écoles publiques, 7 écoles privées.

III. Les personnels

Enseignement technique agricole public

| | |
|---|-------------------------------|
| • Personnels de direction : | 330 |
| • Ingénieurs et techniciens : | 1 015 |
| • Enseignants : | 6 578 |
| • Inspecteurs : | 69 |
| • Personnels d'éducation : | 315 |
| • Personnels de surveillance (MI/SE) : | 1 113 |
| • Personnels administratifs et ouvriers : | 3 741 |
| • Personnels de laboratoire : | 200 |
| • Personnels de santé : | 150 |
| | soit 13 504 agents (LFI 2002) |

Enseignement technique agricole privé

Agents contractuels de droit public (CNEAP+UNREP) : 5 203

Agents de droit privé (UNMFREO et UNREP) : environ 4 800

Enseignement supérieur agricole public

- Enseignants-Chercheurs, enseignants et ingénieurs : 1 076
 - Personnels relevant du statut formation recherche: 910
 - Personnels de direction et d'administration : 521
- soit 2 507 agents

○ ○ ○ ○ L'enseignement général, technologique et professionnel agricole

I. Les effectifs d'élèves de l'enseignement général technologique et professionnel agricole

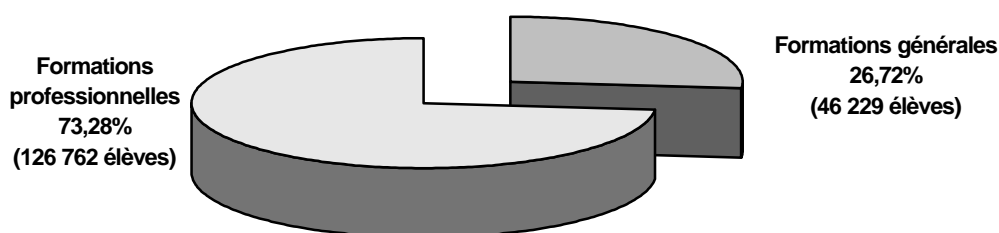
Les effectifs à la rentrée scolaire 2002

Les premières indications relatives aux chiffres de la rentrée 2002 dans les lycées agricoles laissent présager une stabilité du nombre d'élèves au plan national malgré des évolutions très hétérogènes d'une région à l'autre et d'une filière à l'autre.

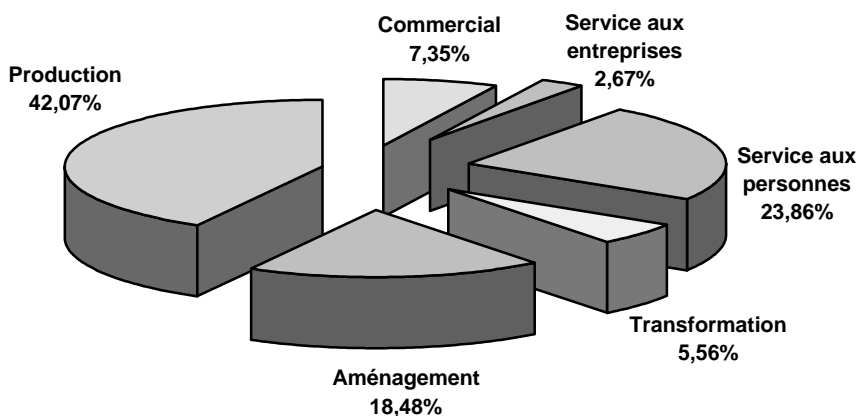
Effectifs par filière (chiffres 2001-2002)

| | |
|--|----------------|
| Classes préparatoires à l'apprentissage | 410 |
| Classes d'initiation professionnelle par alternance ou CLIPPA | 338 |
| 4 ^{ème} et 3 ^{ème} technologiques et préparatoires | 32 986 |
| Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) | 5 961 |
| 2 nd e générale et technologique | 8 579 |
| Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) | 53 833 |
| Brevet de technicien agricole (BTA) | 14 756 |
| Baccalauréat professionnel | 16 755 |
| Baccalauréat technologique | 13 710 |
| Baccalauréat général série scientifique | 3 390 |
| Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) | 21 747 |
| Classes préparatoires et pré-licences | 526 |
| Total | 172 991 |

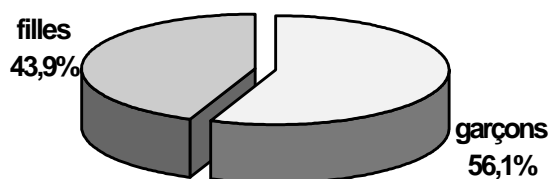
Répartition des effectifs entre formations générales et formations professionnelles (2001-2002)



Répartition des effectifs dans les formations professionnelles et technologiques par secteur professionnel (2001-2002)



Répartition des effectifs entre filles et garçons



Catégories socioprofessionnelles des familles

Les élèves issus de familles d'agriculteurs exploitants représentent 18,2% du total des effectifs (40,1% en 1985 ; 34% en 1990 ; 21,4% en 1995 ; 18,7% en 2000).

Si l'on y ajoute les élèves issus de familles de salariés agricoles, le total représente 20% des effectifs en 2001 (42,4% en 1985 ; 35,9% en 1990 ; 23,3% en 1995 ; 20,5% en 2000).

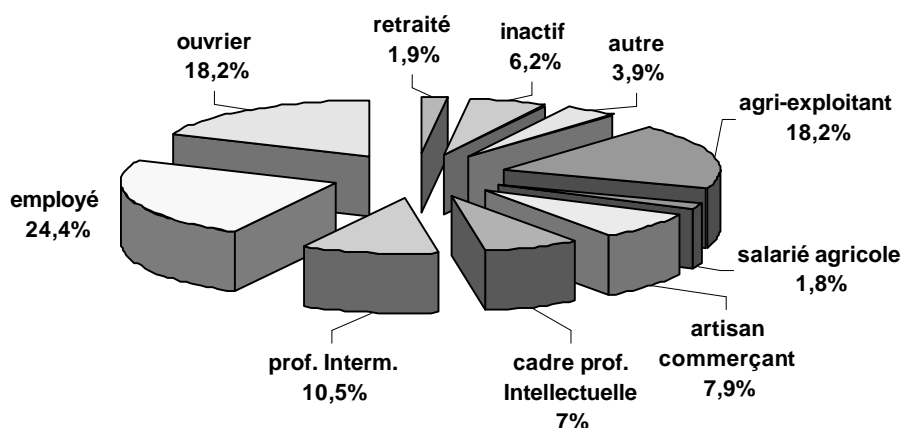
Après plusieurs années de stabilité autour de 37 000 jeunes issus du milieu agricole, la baisse des effectifs se poursuit depuis 2000 (-1000 jeunes en 2000, -1260 en 2001).

23,4% des élèves sont issus de famille agricole dans l'enseignement public, 17,7% dans l'enseignement privé.

L'enseignement technique agricole est largement ouvert aux autres catégories socioprofessionnelles.

Les jeunes issus de familles d'employés et d'ouvriers sont les plus représentés avec 42,6% des effectifs. Ils sont plus nombreux dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public.

La part des élèves issus de milieux artisans et commerçants (7,9%) évolue peu ; celle des élèves issus de cadres et de professions intermédiaires reste stable (7%).



II. Examens

| EXAMENS | | Session 1998 | Session 1999 | Session 2000 | Session 2001 | Session 2002 |
|-------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CAPA | Présents | 6 710 | 7 544 | 6 849 | 6 892 | 5 892 |
| | Admis | 5 522 | 6 297 | 5 618 | 5 731 | 4 856 |
| | % de réussite | 82,3% | 83,5% | 82,0% | 83,2% | 82,4% |
| BEPA | Présents | 29 438 | 30 626 | 29 797 | 29 304 | 27 204 |
| | Admis | 23 469 | 25 793 | 24 320 | 24 787 | 22 232 |
| | % de réussite | 79,7% | 84,2% | 81,6% | 84,6% | 81,7% |
| BTA | Présents | 8 247 | 7 781 | 8 129 | 7 904 | 7 267 |
| | Admis | 6 350 | 5 681 | 5 918 | 5 885 | 5 391 |
| | % de réussite | 77% | 73% | 72,8% | 74,5% | 74,2% |
| BAC PRO | Présents | 7 094 | 8 646 | 9 335 | 9 995 | 9 312 |
| | Admis | 5 871 | 6 803 | 7 679 | 8 272 | 7 543 |
| | % de réussite | 82,8% | 78,7% | 82,3% | 82,8% | 81,0% |
| BAC S | Présents | 1 719 | 1 770 | 1 799 | 1 739 | en attente |
| | Admis | 1 243 | 1 353 | 1 406 | 1 393 | en attente |
| | % de réussite | 72,3% | 76,4% | 79,0% | 80,1% | en attente |
| BAC technologique | Présents | 6 568 | 7 345 | 7 672 | 7 222 | 6 988 |
| | Admis | 4 770 | 5 146 | 5 847 | 5 550 | 5 400 |
| | % de réussite | 72,6% | 70,1% | 76,2% | 76,8% | 77,3% |
| BTSA | Présents | 12 957 | 14 058 | 14 708 | 14 385 | 11 617 |
| | Admis | 8 943 | 9 919 | 11 294 | 11 044 | 11 048 |
| | % de réussite | 69% | 70,6% | 77% | 76,8% | 75,6% |
| TOTAL | Présents | 72 733 | 77 770 | 78 289 | 77 441 | 71 280 |
| | Admis | 56 168 | 60 992 | 62 082 | 62 662 | 56 470 |
| | % de réussite | 77% | 78,4% | 79,3% | 80,9% | 79,2% |

III. La rénovation des formations pour l'année scolaire 2002-2003

Baccalauréats technologiques

Les programmes rénovés des baccalauréats technologiques "Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement" (STAE) et "Sciences et technologies du produit agroalimentaire" (STPA) entrent en vigueur à la rentrée 2002.

Cette rénovation s'inscrit dans la réforme des lycées, en prenant en compte les nouveaux programmes de seconde générale et technologique et ceux, plus récents, des cycles terminaux généraux et technologiques. Elle introduit un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale visant à l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ainsi qu'à la compréhension du monde contemporain.

Cette rénovation introduit aussi les travaux personnels encadrés, moyens pour l'élève de mener une démarche de conduite d'un projet personnel.

La prise en compte des nouvelles attentes sociales et des réalités institutionnelles et législatives concernant l'ensemble des activités incluses dans le champ de compétence du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales est un des objectifs visés par cette rénovation.

Enfin, il s'agit de réaffirmer, à travers ces deux séries rénovées, qui passent, pour le baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement" de quatre à deux spécialités et pour le baccalauréat technologique "Sciences et technologies du produit agroalimentaire" à une série sans spécialité, l'approche technologique permettant à l'élève à l'issue de ces formations une poursuite d'études vers un ensemble d'options du brevet de technicien supérieur agricole.

Brevets de technicien agricole (BTA)

La transformation progressive des brevets de techniciens agricoles se poursuit : ainsi, à la rentrée 2002, deux nouveaux baccalauréats professionnels "Gestion et conduite des chantiers forestiers" et "Technicien conseil vente en produits horticoles et de jardinage" remplaceront respectivement le brevet de technicien agricole option "Aménagement de l'espace" qualification professionnelle "Gestion et conduite des chantiers forestiers" et le brevet de technicien agricole option "Commercialisation et services" qualification professionnelle "Commercialisation des produits horticoles et de jardinage".

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)

L'expérimentation du brevet de technicien supérieur agricole "Services en espace rural" se poursuit en 2002-2003.

○ ○ ○ ○ L'enseignement supérieur

I. L'enseignement supérieur en quelques chiffres

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires inscrits en 2001-2002 par familles d'écoles

| Noms des familles d'écoles | Formations de base diplômantes | | | Formations de 3 ^e cycle | | Total |
|---|--------------------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| | Formations initiales | Formations en apprentissage | Formations continues | Doctorants | DEA, DESS, mastères, CEAV, DESV (1) | |
| Écoles Nationales Supérieures Agronomiques et assimilées | 1792 | 70 | 28 | 556 | 306 | 2752 |
| Écoles Nationales des Ingénieurs des Techniques et assimilées | 1945 | 0 | 182 | 0 | 49 | 2176 |
| Ecoles nationales vétérinaires | 2508 | 0 | 0 | 0 | 156 | 2664 |
| École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles | 182 | 0 | 0 | 0 | 0 | 182 |
| École Nationale de Formation Agronomique | 843 | 0 | 0 | 0 | 15 | 858 |
| Écoles d'application et de spécialisation | 399 | 0 | 0 | 88 | 114 | 601 |
| Centres de 3 ^e cycle | 118 | 3 | 0 | 0 | 33 | 154 |
| Écoles privées | 3551 | 196 | 34 | 0 | 14 | 3795 |
| Total | 11338 | 269 | 244 | 644 | 687 | 13182 |
| Total corrigé | 11338 | 269 | 244 | 644 | 594 | 13089 |

(1)

Institut National Agronomique Paris-Grignon :

→ 38 des 76 étudiants préparant un DEA sont en dernière année d'ingénieur.

École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier :

→ 16 des 44 étudiants préparant un DEA sont en dernière année d'ingénieur.

École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes :

→ les 16 étudiants préparant un DEA sont en dernière année d'ingénieur.

École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires de Massy :

→ 3 des 12 étudiants préparant un DEA sont en dernière année d'ingénieur.

École Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand :

→ 9 des 18 étudiants préparant un DESS sont en dernière année d'ingénieur.

École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires :

→ les 2 étudiants préparant un DESS sont en dernière année d'ingénieur.

École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg :

→ les 6 étudiants préparant un DEA sont en dernière année d'ingénieur.

École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts : 3 des 17 étudiants préparant un DEA sont en dernière année d'ingénieur.

II. Vers un espace européen de l'enseignement supérieur

Les Conférences européennes de Paris-La Sorbonne (25 mai 1998), Bologne (19 juin 1999) et Prague (19 mai 2001) ainsi que plusieurs décisions de l'Union européenne ont défini un certain nombre d'orientations visant la construction d'un Espace européen de l'enseignement supérieur. Pris ensemble, ces textes se résument à quatre axes majeurs :

- une architecture des études fondée principalement sur l'obtention des trois grades – licence, master, doctorat – structurant l'enseignement supérieur tout en préservant les niveaux intermédiaires ;
- une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement ;
- l'adoption généralisée du système européen d'unités capitalisables et transférables, dit "système européen de crédits (ECTS)", accompagné de la délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes, afin d'assurer leur lisibilité au plan international. Le grade de licence s'obtient sur la base de 180 crédits et le grade de master sur la base de 300 crédits universitaires européens de telle sorte que les règles d'accumulation des crédits garantissent la validation du niveau d'études concerné ;
- des dispositifs d'appui à la mobilité.

Ces quatre axes permettent de garantir la lisibilité et la compatibilité des systèmes et d'assurer la prise en compte des périodes de mobilité à l'étranger. Un décret (décret du 8 avril 2002) porte application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Le grade de master

Entre la licence et le doctorat, un nouveau grade, le master a donc été créé (décret du 30 août 1999 et décret modificatif du 8 avril 2002). Ce nouveau grade a pour but de rassembler sous une appellation unique un ensemble de diplômes et de titres, de niveau comparable, délivrés au nom de l'État et bénéficiant de sa garantie. Il s'agit, notamment, de diplômes universitaires (DEA, DESS), des titres d'ingénieur diplômé et du nouveau diplôme national de master.

La possession de ces titres ou diplômes permet aux titulaires de se voir conférer de plein droit le grade de master, y compris lorsque ces titulaires ont fait appel aux procédures de validation des acquis, qu'il s'agisse d'études, d'acquis professionnels ou personnels. Dans ces conditions, tous les diplômés d'ingénieurs des écoles d'ingénieurs publiques et privées relevant du MAP confèrent le grade de master.

Disposant, d'ores et déjà, d'une notoriété mondiale, ce nouveau grade ouvrira de nouvelles perspectives de mobilité et d'insertion aux étudiants français et rendra beaucoup plus attractifs, pour les étudiants étrangers, les formations et les diplômés français.

Le diplôme de master

Un arrêté (arrêté du 25 avril 2002) institue le diplôme national de master. Cet arrêté vise notamment deux objectifs :

- inciter les universités à mettre en place de nouveaux cursus conduisant au diplôme national de master, en refondant dans un programme unique mais diversifié des cursus d'un même domaine conduisant à des diplômes variés : DESS, DEA, DRT, magistères... ;
- améliorer la lisibilité du dispositif d'enseignement supérieur aux niveaux national et international.

Ce diplôme national de master sera qualifié "à finalité recherche" ou "à finalité professionnelle" selon le type de parcours qu'il sanctionnera.

III. Vers une organisation de l'enseignement supérieur agricole

Le ministre de l'agriculture a lancé une réflexion sur une organisation de l'enseignement supérieur agricole. A cette fin, six groupes de travail, composés en particulier de membres de la sous-direction de l'enseignement supérieur, de directeurs d'école et de membres de la Commission Nationale des Enseignants-Chercheurs du ministère de l'Agriculture, ont été mis en place pour élaborer chacun des propositions dans les différents domaines.

Groupe de travail "formation initiale et continue des élèves, apprentis et stagiaires"

Ce groupe de travail est plus particulièrement chargé de dresser une carte nationale des formations initiales et continues diplômantes dispensées par les écoles de l'enseignement supérieur agricole pour une offre commune de formation. Il doit également faire des propositions visant au développement de formations ouvertes à distance (FOAD).

Groupe de travail "recherche"

Ce groupe de travail est chargé de dresser une carte nationale des équipes et des thématiques des unités de recherche des écoles de l'enseignement supérieur agricole et de faire le bilan de leurs activités. Il devra, en outre, faire des propositions visant à renforcer la cohérence du système d'enseignement et de recherche du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, en donnant toute sa place à la production scientifique dans les écoles, en parfaite symbiose avec la fonction de l'enseignement.

Groupe de travail "statuts et évaluation des personnels"

Ce groupe de travail doit en particulier réfléchir à des propositions visant à mieux prendre en compte dans l'évaluation des enseignants-chercheurs l'équilibre entre activité de formation et activité de recherche.

Groupe de travail "relations des écoles avec les professionnels"

Ce groupe de travail est plus particulièrement chargé d'une réflexion prospective sur les filières professionnelles et les métiers auxquels préparent les écoles de l'enseignement supérieur agricole.

Groupe de travail "structures des établissements"

Ce groupe de travail est chargé de définir les missions des écoles du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales qui pourraient en partie être mutualisées (ex : coopération internationale, communication, veille sur les filières professionnelles et les métiers) et de proposer la création de structures nationales (ex : conseil scientifique national chargé d'élaborer une politique scientifique nationale, écoles doctorales nationales...).

Groupe de travail "formation des fonctionnaires"

Ce groupe de travail est chargé de faire des propositions en ce qui concerne les enseignements dispensés aux élèves fonctionnaires des École Nationale des Ingénieurs des Techniques et des écoles d'application.

IV. Deux nouvelles licences professionnelles

Deux des écoles de l'enseignement supérieur agricole ont été habilitées avec une université à délivrer deux nouvelles licences professionnelles à compter de la rentrée de 2002 :

- l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon, habilité avec l'Université de Bourgogne à délivrer la licence professionnelle "Nouveaux métiers de la formation, nouvelles compétences du formateur" qui comporte les deux options suivantes :
 - . apprentissages en situation de travail et didactique professionnelle ;
 - . apprentissages fondamentaux et lutte contre l'illettrisme.
- l'École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand habilitée avec l'Université de Clermont-Ferrand à délivrer la licence professionnelle "Consultant rural".

Au total, 9 des écoles de l'enseignement supérieur agricole sont désormais cohabilitées à délivrer 12 licences professionnelles :

- École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier : 3 licences professionnelles ;
- École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes : 1 licence professionnelle ;
- École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires de Massy : 1 licence professionnelle ;
- École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux : 2 licences professionnelles ;
- École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand : 1 licence professionnelle ;
- École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires : 1 licence professionnelle ;
- École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg : 1 licence professionnelle ;
- École Nationale Vétérinaire de Toulouse : 1 licence professionnelle ;
- École Nationale de Formation Agronomique : 1 licence professionnelle.

V. Des réformes dans l'enseignement vétérinaire

Vers une réforme des classes préparatoires vétérinaires

Le projet de réforme des classes préparatoires vétérinaires vise à supprimer, à compter de la rentrée scolaire 2003, les classes préparatoires vétérinaires en un an au profit d'une ouverture de classes préparatoires "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre" (BCPST) en deux ans, jusqu'à présent réservées aux candidats aux ENS et aux écoles d'ingénieurs et de chimie, aux candidats aux écoles nationales vétérinaires. Les programmes et les épreuves du concours A (option générale) d'accès aux écoles nationales vétérinaires seraient remaniés en conséquence pour la session de 2005.

Un tel projet présente trois grands avantages :

- Il permettrait aux candidats vétérinaires de fin de 2^e année de classe préparatoire "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre" de se présenter à d'autres concours qu'au seul concours vétérinaire A (filière générale).

- Les élèves vétérinaires passés par une classe préparatoire "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre" auraient reçu une formation plus poussée qu'actuellement. De ce fait, la scolarité des écoles nationales vétérinaires s'en trouverait modifiée, ce qui permettrait de réorienter les enseignements dispensés dans ces écoles en fonction des débouchés qu'offre aujourd'hui le marché du travail aux nouveaux vétérinaires (sécurité alimentaire, santé publique, productions animales telles que gestion des troupeaux bovins, porcins, aviaires et cunicoles, des Industries agroalimentaires, alimentation animale et médicaments).

- Il permettrait aux élèves ingénieurs et aux élèves vétérinaires d'acquérir une même culture scientifique de base, ce qui devrait rendre possible la mise en place d'un certain nombre d'enseignements communs aux écoles d'ingénieurs et aux Ecoles nationales vétérinaires et faciliter les passerelles entre les deux formations.

Mise en place des formations conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles vétérinaires

L'internat est une formation complémentaire de troisième cycle en un an, dans un domaine clinique général. Les étudiants sont recrutés à l'issue de l'année de troisième cycle professionnel court (T1Pro), parmi les titulaires du diplôme d'État de docteur vétérinaire ou d'un diplôme étranger jugé équivalent par le jury de recrutement.

Créés par arrêté du 27 mars 2001, les internats en clinique animale sont basés sur l'acquisition d'une expérience approfondie dans l'étude de l'élevage et de la pathologie de l'espèce ou groupe d'espèces considéré. Les enseignements dispensés portent sur les disciplines suivantes : chirurgie, médecine, imagerie médicale, anesthésie, biologie clinique, anatomie pathologique, urgences, reproduction. Ces formations peuvent être dispensées dans le cadre de la formation continue.

Comme toute formation conduisant à la délivrance d'un diplôme national, les formations d'internat sont soumises à habilitation de la part du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Les commissions d'habilitation comprennent des universitaires étrangers ainsi que des spécialistes dans le domaine d'enseignement considéré.

Les écoles nationales vétérinaires ont été habilitées à délivrer le diplôme national d'internat en clinique animale dans les domaines suivants :

Pour l'année universitaires 2001-2002 :

Ecole nationale vétérinaire d'Alfort et Ecole nationale vétérinaire de Lyon : clinique des animaux de compagnie, clinique des équidés , portant sur le cheval, le poney et l'âne, clinique des ruminants.

Pour l'année universitaire 2002-2003 :

- Ecole nationale vétérinaire d'Alfort : clinique équine ;
- Ecole nationale vétérinaire de Lyon : clinique des ruminants.

Pour les années universitaires 2002-2003 et 2003-2004 :

Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, Ecole nationale vétérinaire de Lyon, Ecole nationale vétérinaire de Nantes et Ecole nationale vétérinaire de Toulouse : clinique des animaux de compagnie.

Pour les années universitaires 2002-2003 à 2006-2007 :

- Ecole nationale vétérinaire de Lyon : clinique équine ;
- Ecole nationale vétérinaire de Nantes : clinique des ruminants.

Vers un renforcement des missions des écoles doctorales

Généralisées à la rentrée 2000, les écoles doctorales rassemblent des équipes de recherche reconnues autour d'un projet de formation qui s'inscrit dans la politique scientifique de l'établissement ou, le cas échéant, des établissements associés. Constituées d'un ensemble d'équipes pluridisciplinaires, issues d'un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur, elles prennent en charge la formation et le devenir des futurs docteurs.

Un arrêté du ministère de l'éducation nationale (arrêté du 25 avril 2002) prévoit en effet qu'outre l'encadrement scientifique, les écoles doctorales doivent offrir aux étudiants les moyens d'élaborer leur projet professionnel, une ouverture internationale ainsi que la possibilité de faire un stage en entreprise. Les écoles doctorales se chargeront également de promouvoir les études doctorales auprès des entreprises, afin de faciliter l'insertion des jeunes docteurs.

Dirigées par un directeur assisté d'un conseil, les écoles doctorales sont rattachées à un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le doctorat. Elles sont accréditées, après évaluation par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, pour une durée de quatre ans.

Les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sont impliqués dans des écoles doctorales. Ainsi, les cinq écoles franciliennes sous tutelle de ce ministère – Institut national agronomique Paris-Grignon (INA-PG), École nationale du génie rural, des eaux et des forêts de Paris (ENGREF), École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy (ENSIA), École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) et École nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP) - ont constitué ensemble l'École doctorale "Agriculture, Alimentation, Biologie et Santé" (ABIES), en association avec les Universités de Paris VII et Paris XII.

Plus généralement, on notera que 122 unités de recherche des écoles de l'enseignement supérieur agricole relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sont membres à elles toutes de 49 écoles doctorales et que quatre autres devraient intégrer des écoles doctorales en voie de constitution.

VI. La contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur

La réforme des relations de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche avec les établissements publics d'enseignement supérieur agricole est ressentie depuis plusieurs années comme une nécessité, tant du point de vue des écoles que de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche. Ces relations doivent passer d'un mode purement tutélaire, où l'État contrôle et sanctionne, à un mode contractuel, basé sur la négociation et une vision partagée des évolutions à venir.

Cette démarche s'appuie, au demeurant, sur une nécessité légale, qui résulte d'une combinaison de l'article L.711-1 du code de l'éducation, qui mentionne la possibilité d'établir des relations contractuelles entre les établissements publics d'enseignement supérieur et l'État, et de l'article L.812-1 du code rural qui étend, à l'enseignement supérieur placé sous l'autorité du ministre de l'agriculture, les principes applicables aux universités. La contractualisation devrait enfin s'inscrire dans les principes et orientations définis par la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

Le contrat, établi pour quatre ans, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche, le patrimoine des établissements. Précédé d'une analyse des demandes de chaque établissement, il fera l'objet, en cours de réalisation, d'un bilan de la part de l'établissement et d'une évaluation de la part de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Un groupe de travail associant la sous direction de l'enseignement supérieur et des directeurs d'établissement d'enseignement supérieur agricole a défini les grands axes de la contractualisation. Ceux-ci font l'objet d'une circulaire, qui devrait sortir pour la rentrée universitaire 2002. Sept établissements pilotes, qui ont finalisé leur projet d'établissement ou sont en voie de le faire, devraient contractualiser d'ici juin 2003 ; les autres devraient suivre durant l'année 2004.

○ ○ ○ ○ L'apprentissage et la formation professionnelle continue

I. Les effectifs de l'apprentissage

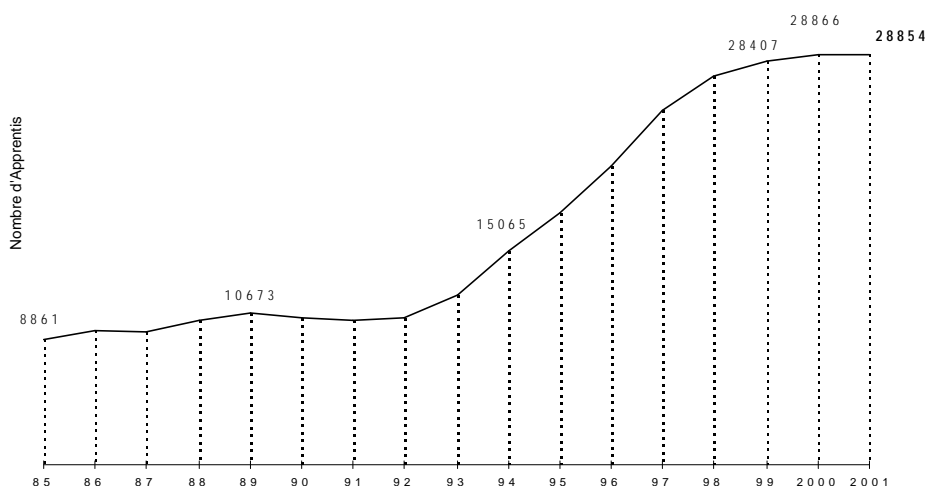
L'apprentissage agricole en 2001-2002 en chiffres (source "enquête 51")

En 2001-2002, 28 854 apprentis préparant un diplôme agricole sont accueillis dans les centres de formation d'apprentis (CFA) publics et privés.

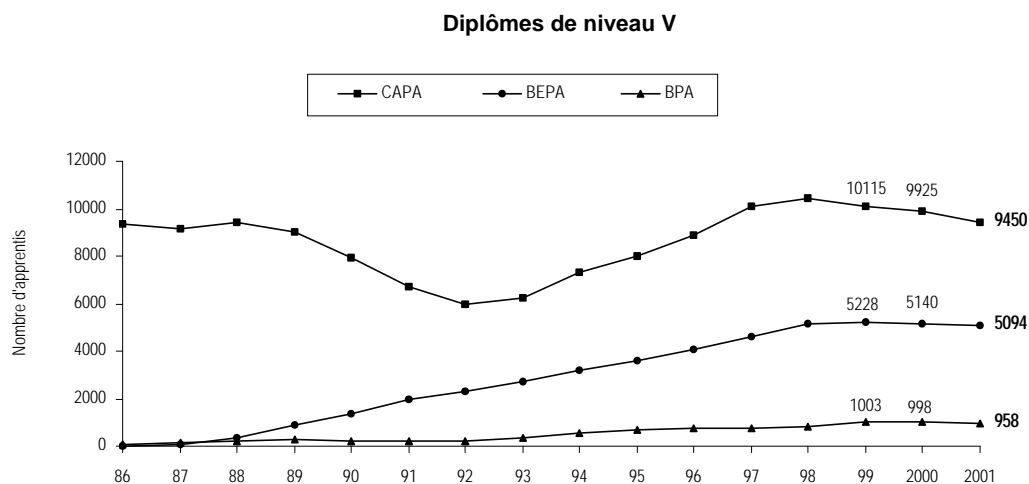
22 583 apprentis relèvent des 102 CFA publics (78,3% des effectifs), 6 271 des 62 CFA privés (21,7% des effectifs).

Après une période de forte progression entre 1992 et 1997, un ralentissement de la croissance s'observe à partir de 1998, suivi à présent d'une stabilisation.

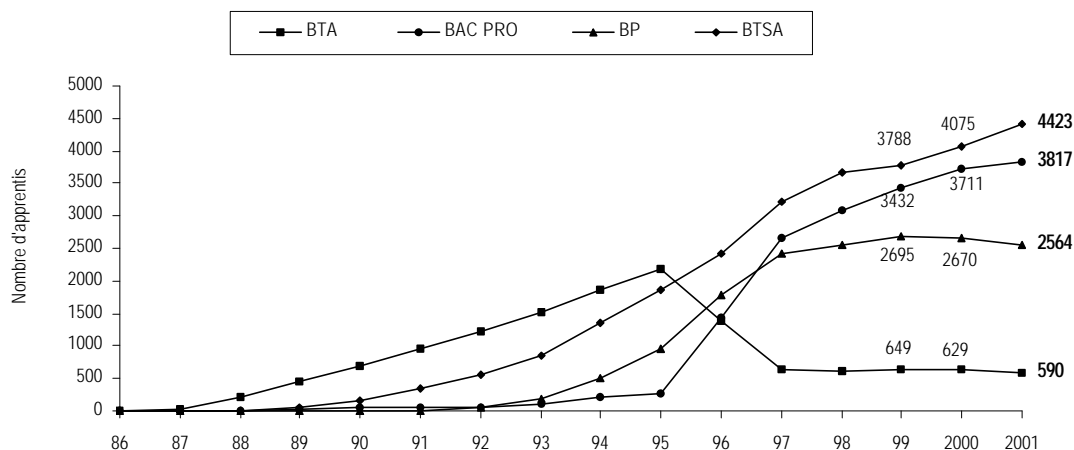
Évolution au niveau national



Évolution par type de diplôme préparé depuis le vote de la loi de 1987



Diplômes de niveau IV et de niveau III



Dans quatre régions, les apprentis représentent plus du quart des jeunes en formation initiale : Alsace, Ile de France, Haute Normandie, PACA.

C'est dire l'importance de ce dispositif de formation en alternance dans le dispositif d'éducation-formation. Au niveau national, les effectifs d'apprentis représentent 14,3% des jeunes en formation initiale.

Les CAPA sont en légère régression et représentent 32,7%

Les BTSA en augmentation, représentent 15%

Les autres formations sont stables.

Les secteurs : 42% pour la production agricole ; 34% pour l'aménagement.

Les autres secteurs représentent chacun de 3 à 6%.

Ces évolutions cachent des disparités fortes d'une région à l'autre :

5 régions augmentent de plus de 5 % (Bretagne : + 6,2% ; Corse : + 25% ; Limousin : + 7,1% ; Haute-Normandie : + 6,9% ; Rhône-Alpes + 7%).

5 régions diminuent de plus de 5 % (Aquitaine : - 7,2% ; Auvergne : - 7,5% ; Champagne-Ardenne : -9,3%, Lorraine : - 6,5% ; Martinique : -16,6%).

Ces données montrent que nous sommes maintenant dans une phase de stabilisation et que l'importance de l'effort doit porter sur la qualité : qualité de la pédagogie de l'alternance d'abord, et qualité en matière d'organisation des centres.

II. La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue en chiffres (source "enquête ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales").

En 2001, 515 centres de formation professionnelle continue ont accueilli 131 147 stagiaires, dont 71 866 (55%) dans le public et 59 281 (45%) dans le privé.

Ces 515 centres sont composés de 205 centres de formation publics dont 153 centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et de 310 centres privés.

Le volume d'heures stagiaires réalisées en 2001 est de 20,3 millions dont 62,6% relèvent des centres publics et 37,4% des centres privés.

La formation professionnelle continue en 2001 (année civile)
Centres publics et privés

| Formations | Heures stagiaires | Pourcentages |
|------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Diplômes | | |
| Niveau 1 et 2 | 301 049 | 1,48 % |
| Niveau 3 | 2 375 711 | 11,7 % |
| dont certificats de spécialisation | 504 861 | 21,3 % du niveau 3 |
| Niveau 4 | 4 930 259 | 24,28 % |
| dont BP | 3 579 402 | 72,6 % du niveau 4 |
| dont certificats de spécialisation | 395 969 | 8 % du niveau 4 |
| Niveau 5 | 5 133 261 | 25,28 % |
| dont BPA | 2 653 535 | 51,7 % du niveau 5 |
| dont certificats de spécialisation | 471 755 | 9,2 % du niveau 5 |
| Titre homologués | 1 174 642 | 5,79 % |
| Actives agricoles | 6 099 | 0,03 % |
| Stages installation | 475 795 | 2,34 % |
| Autres formations | 5 907 722 | 29,1 % |
| TOTAL | 20 304 538 | 100 |

| Financements | | |
|---------------|--------------|-----------|
| Fonds publics | 479,8 | MF |
| Fonds privés | 369,6 | MF |
| TOTAL | 849,4 | MF |

Évolutions en cours

Un net tassement des heures/stagiaires (- 4%) est constaté par rapport à 2000.

Les financements, en augmentation de 1,3%, proviennent principalement :

- des Conseils régionaux : 46% (- 1,8%)
- des fonds mutualisés et entreprises : 32% (+ 6%)
- de l'État : 6,2% (- 2,2%)

Ces évolutions au niveau national masquent des disparités régionales fortes.

Ainsi les heures /stagiaires sont en augmentation dans 5 régions de + 3 à + 35%. Par contre, dans 11 régions de la métropole, elles diminuent de 10% à 28%.

Cela ne va pas sans poser des problèmes d'adaptation pour un certain nombre de centres.

Devant les difficultés de certains centres, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche a confié à l'Inspection de l'Enseignement Agricole une étude sur la situation des centres de formation continue.

Orientations

La circulaire DGER/FOPDAC C2002-2002 du 8/04/2002 fixe les orientations du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales pour la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

La stratégie, les objectifs et les actions prioritaires de la formation professionnelle continue du Ministère se répartissent sur les axes suivants :

- moderniser le dispositif de certification dans la perspective de l'éducation et la formation tout au long de la vie,
- renforcer les partenariats professionnels et ministériels,
- intensifier le dialogue avec les prescripteurs de la formation professionnelle continue pour favoriser l'éducation et la formation tout au long de la vie, notamment avec les régions,
- favoriser l'adaptation des dispositifs de formation aux besoins en qualifications et compétences,
- améliorer le pilotage et l'évaluation de la mission de Formation Professionnelle Continue du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,
- améliorer la communication du Ministère en matière de formation professionnelle continue.

III. Diplômes, qualifications et certifications

L'évolution des diplômes, des qualifications et des certifications accompagne le développement de l'agriculture et les évolutions des métiers liés à ce secteur.

Les chantiers de rénovation engagés concernant les qualifications en formation continue se poursuivent et prennent en compte les nouvelles orientations économiques et sociales.

Certificats de spécialisation

Démarré en 1996-97, le chantier de rénovation a permis la rénovation de 46 certificats, il en reste 4 en cours d'étude. Plusieurs demandes de transformation de Spécialisations d'Initiative Locale en Certificats de Spécialisation sont aussi en cours d'expertise.

Un guide d'information et de recommandation pour ces certificats de spécialisation a été rédigé.

La liste des certificats de spécialisation rénovés ainsi que les référentiels sont consultables sur le site de l'enseignement agricole public "educagri.fr" à l'adresse suivante :

<http://www.educagri.fr/systeme/diplomes/apprentis/cs.htm>

Brevet Professionnel Agricole (BPA)

Les Brevets Professionnels Agricoles ont été mis en place par arrêté en 1967.

Vingt trois spécialités et options existent, certaines n'ont plus de candidats.

Un important chantier est organisé pour la rénovation de ces brevets professionnels agricoles. Il comporte deux volets :

- Les aspects juridiques et réglementaires.

La parution au Journal Officiel du décret est prévue pour le dernier trimestre 2002.

- Les aspects d'ingénierie de formation.

Après une étude faisant l'état des lieux dans chaque secteur professionnel réalisée en 1999-2000, le travail d'ingénierie pour la rénovation des Brevets Professionnels Agricoles et la consultation des sous commissions de la Commission Professionnelle Consultative des métiers de l'agriculture, de l'agro-industrie rural a débuté pour quatre Brevets Professionnels Agricoles.

Les premiers travaux ont été présentés aux sous commissions correspondantes :

- Machinisme agricole :

Brevet Professionnel Agricole option "Machinisme" - Spécialité "Conduite et entretien des machines agricoles"

Brevet Professionnel Agricole option "Machinisme" - Spécialité "Conduite et entretien des engins d'exploitation forestière"

- Métiers du cheval :

Brevet Professionnel Agricole option "Hippique" - Spécialité "palefrenier qualifié"

- Industries agro-alimentaires :

Brevet Professionnel Agricole option "Industries agro-alimentaires" - Spécialité "laiterie" et Spécialité "transformation des viandes".

Parallèlement l'étude "Emplois et besoins en qualification des salariés de niveau 5 pour la production agricole" terminée en Juin 2002 a précisé ces besoins autour d'emplois types, transversaux aux secteurs de production étudiés.

Les emplois types décrits, situés au niveau V, serviront de base à la rénovation des Brevets Professionnels Agricoles du secteur "productions agricoles" avec une finalité "salarié", dans des options qui restent à préciser.

Les premiers travaux concernant les Brevet Professionnel Agricole de ce secteur seront engagés en 2002- 2003, en examinant conjointement l'offre en certificats de spécialisation de niveau 5 correspondante.

Brevet Professionnel (niveau IV)

Une modification du décret de création de ce Brevet professionnel a été présentée au Conseil national de l'enseignement agricole en janvier 2002 et devrait être publiée prochainement après examen par le Conseil d'État.

Il est notamment prévu :

- la possibilité d'accès avant la majorité de 18 ans pour les apprentis,

- une réduction de la durée d'activité préalable pour l'entrée en formation pour les adultes,

- une modulation possible de la durée minimale de formation en centre pour l'apprentissage,

- la possibilité d'accès au diplôme après 3 ans d'activité pour permettre la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

Certifications en formation professionnelle continue

Pour adapter les dispositifs de certifications par unités capitalisables aux nouvelles exigences de la formation continue et de l'apprentissage, des travaux de recherche et des études ont été lancés en 1998/99. Il se sont achevés en 2002.

A partir des résultats de ces travaux, un groupe de travail proposera, fin 2002, une note de cadrage pour la rénovation de la modalité de certification par unités capitalisables. Les référentiels des premiers Brevet Professionnel Agricole renouvelés seront produits à partir des orientations de cette note.

IV. L'individualisation des formations et la modernisation de l'offre publique

2001-2002, première année de fonctionnement du programme "PRIMO" cofinancé par le Fonds social européen

A partir des axes stratégiques du programme (Note de service DGER/FOPDAC/C2001-2004 du 3 Mai 2001) et des réponses régionales au premier appel d'offre, l'animation de ce programme est organisée autour de 3 pôles d'appui comprenant une dizaine de thèmes :

- l'organisation des centres (Qualité, Professionnalisation des acteurs, Ingénierie de formation, Agriculture et développement durable)
- les démarches de formation (Alternance, Accueil, Positionnement, Bilans de compétences, VAE)
- les dispositifs de formation (formations ouvertes, ressources éducatives et usage des CDR).

Le deuxième appel d'offre a été lancé en juin 2002 (Note de service DGER/FOPDAC/C2002-2006 du 14 juin 2002). Il apporte un ensemble d'informations ou de recommandations à destination des acteurs du programme PRIMO, visant à en améliorer l'économie générale et souligne, notamment, la nécessité de renforcer les projets régionaux sur deux points :

- agriculture et développement durable,
- approche globale du changement dans les centres.

V. L'installation des jeunes

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales finance les stages 6 mois (bourse, indemnités de suivi et de tutorat, fichier et formation des maîtres exploitants) et les stages 40 heures dans le cadre de l'installation des jeunes agriculteurs.

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche a en charge la gestion financière de ces actions, ainsi que la gestion du cofinancement communautaire. Les indemnités de suivi et de tutorat relatives à ces stages sont intégrées dans le programme PRIMO et cofinancées par le fonds social européen objectif 3.

En 2001, 4 668 stages 6 mois ont été validés par les préfets de départements et 7 583 stagiaires ont suivi un stage 40 heures.

Un groupe de travail ayant pour objet l'installation a fonctionné en 2001 au sein du Conseil supérieur d'orientation (CSO). Coprésidé par la Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et le Centre National des Jeunes Agriculteurs, il travaille notamment sur la simplification du parcours à l'installation. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche propose des axes de travail en ce sens :

- assouplir les conditions d'acquisition progressive de la capacité professionnelle afin de permettre à un plus grand nombre de candidats d'accéder aux aides à l'installation et de se former,
- mettre en place un dispositif de validation des acquis de l'expérience (cf. loi de modernisation sociale) plus souple et plus accessible aux candidats.

VI. Dispositifs capacitaires

Dispositifs capacitaires relatifs aux animaux dangereux et au bien être animal.

- Transport d'animaux vivants.

Le dispositif de qualification des convoyeurs d'animaux vivants est en place. La coordination est assurée par le Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet.

- Dressage de chiens au mordant.

Le dispositif est également en place. Les évaluations de connaissances et de compétences sont assurées par le Centre habilité de Saint Gervais d'Auvergne et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Limousin, avec plusieurs antennes sur le territoire national.

- Vente et détention d'animaux de compagnie.

La circulaire DGER/FOPDAC/C2002-2003 du 3 mai 2002 présente l'ensemble du dispositif mis en œuvre pour la délivrance de l'attestation de connaissance nécessaire à l'exercice d'activités liées à la vente et à la détention d'animaux de compagnie d'espèces domestiques. Le dispositif d'évaluation est en place à la rentrée 2002.

Le Cd ROM d'évaluation permet aux établissements habilités dont la liste figure dans l'arrêté du 25 mars 2002 d'effectuer ces évaluations dans chaque région.

Un livre intitulé "guide du professionnel de l'animalerie" et comprenant un Cd ROM d'autoformation sera publié au 2^{ème} semestre 2002.

Certificat pour les applicateurs et distributeurs de produits antiparasitaires et assimilés

Le Conseil National de l'agrément Professionnel a été réuni par la DGAL le 24 juin 2002.

La Direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales souhaite faire évoluer ce dispositif et pour ce faire propose de rappeler, entre autres, sous forme d'avis à insérer au Journal Officiel, aux collectivités publiques les orientations de cette loi sur l'utilisation des produits antiparasitaires, pour l'entretien de la voirie ou des espaces verts.

Pour la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, les deux principales modifications concernent d'une part l'égalité de traitement des candidats avec obligation pour le titulaire du diplôme de justifier de l'entretien de ses connaissances, et d'autre part la mise en place d'un dispositif de redevance pour service rendu. Un projet de modification du décret est en cours.

○ ○ ○ ○ L'insertion

Tout établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricoles est conduit à mettre en œuvre des actions en matière d'insertion des jeunes ou des adultes.

Accueillir les jeunes et les adultes dans l'enseignement agricole, les conduire à une qualification ou à un diplôme, les préparer à une vie citoyenne en société, les conduire vers l'emploi et éviter les chemins de l'exclusion, voici les quelques enjeux majeurs que doivent relever l'enseignement et la formation professionnelle agricoles.

L'année 2002 a été marquée par la signature d'un accord-cadre sur l'insertion des jeunes et par la parution d'une circulaire relative à la mission d'insertion de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics.

L'année scolaire 2002/2003 devrait être marquée par l'ouverture d'un certain nombre de chantiers sur le thème de l'insertion.

Quelques données sur l'insertion professionnelle des anciens élèves et apprentis issus de l'enseignement agricole

Pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, avec l'appui de tous les établissements scolaires, réalise depuis 1993, des enquêtes quatre ans après la fin de la scolarité. L'objectif est de suivre la diversité des parcours des jeunes et de dresser un état de la situation professionnelle des diplômés.

Les enquêtes exhaustives portent sur l'ensemble des inscrits en cycle terminal des niveaux étudiés.

En 2001, le niveau certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et le niveau IV, c'est-à-dire les élèves inscrits en cycle terminal de Brevet de technicien agricole ou de baccalauréats, ont été interrogés. En 2002, ce sont les niveaux brevets d'études professionnelles agricoles (BEPA) et brevets de techniciens supérieurs agricoles (BTSA) qui sont concernés.

Les derniers résultats connus, issus de l'enquête 2001, confirment que les jeunes, quel que soit leur niveau de qualification, connaissent une meilleure insertion professionnelle et sont moins souvent au chômage.

Ainsi l'enquête consacrée aux anciens élèves de Certificats d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) (niveau V de qualification) montre les évolutions suivantes depuis l'enquête de 1999 :

- chez les anciens élèves :
 - un taux d'insertion en hausse : 73,3% (+ 9,9 points) ;
 - un taux de chômage en baisse : 19,7% (-10,4 points) mais qui reste élevé ;
 - un secteur des services dans lequel l'insertion s'améliore.
- chez les anciens apprentis :
 - un taux d'insertion en hausse : 86,7% (+7,1 points) ;
 - un taux de chômage en baisse : 8% (-7,3 points) mais qui reste élevé chez les femmes.

L'ensemble de ces jeunes (anciens élèves ou apprentis) travaille moins souvent que par le passé dans le secteur de la production agricole.

L'enquête consacrée aux anciens élèves de Brevet de Technicien Agricole (BTA - niveau IV) montre également une amélioration sensible de l'insertion professionnelle des anciens élèves diplômés qui atteint 87,7% (+3 points). Le taux de chômage baisse encore, il est de 5,3% (-3,8 points).

Les jeunes gens sont un peu moins souvent agriculteurs.

Les jeunes femmes, qui sont nombreuses (73%) à avoir suivi une formation du secteur commerce et services, occupent plus souvent qu'en 1999 un emploi à statut de profession intermédiaire dans le domaine de la santé, du social mais aussi de l'éducation.

Les sortants de l'apprentissage sont beaucoup moins nombreux que les anciens élèves. Le taux d'insertion est de 92,6% et le taux de chômage de 3,5%.

Rappel des résultats de l'enquête 2000 :

- brevet d'études professionnelles agricoles (niveau V) : insertion (75%) ; chômage (13%) ;
- brevet de technicien supérieur agricole (niveau III) : insertion (93%) ; chômage (4%).

Un accord-cadre sur l'insertion des jeunes

L'insertion des jeunes doit se traduire par une mobilisation des services de l'État en faveur de ceux qui sont le plus en difficulté dans leur parcours vers l'emploi.

Dans cet esprit a été signé le 21 janvier dernier un accord-cadre pour l'insertion des jeunes entre le Directeur de l'enseignement scolaire du Ministère de l'éducation nationale, le Délégué interministériel à l'insertion des jeunes, le Président du Conseil national des missions locales et le Directeur général de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture et de la pêche. Cet accord doit bénéficier prioritairement aux jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion, notamment ceux de niveaux VI et V bis.

Il s'agit notamment, au travers de cet accord, qui prévoit la constitution de comités de pilotage nationaux et régionaux et de groupes techniques regroupant au niveau local établissements scolaires, centres d'information et d'orientation, établissements d'enseignement agricole, missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation :

- d'analyser les publics, leurs évolutions et leurs besoins dans les bassins de formation ou d'emploi,
- d'élaborer des outils concrets de suivi, de positionnement, d'accompagnement,
- d'articuler les actions à caractère social,
- de coordonner les actions d'information et de communication,
- d'élaborer des actions de formation communes visant à la professionnalisation des acteurs du réseau,
- d'élaborer des outils de communication entre les réseaux et d'échanger les méthodologies relatives au repérage et à l'accompagnement des jeunes.

L'enjeu est de mettre en commun les actions et outils existants, d'améliorer la cohérence des dispositifs et le fonctionnement en réseau.

Les premiers comités et groupes techniques nationaux, régionaux et locaux ont commencé à se réunir courant 2002 et poursuivront leurs travaux en 2002/2003.

Une circulaire sur la mission d'insertion de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics

La circulaire DGER/FOPDAC C2002-2005 du 7 juin 2002 trace les enjeux de la mission d'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes. Elle précise les orientations, les objectifs à atteindre, les axes prioritaires d'actions, l'organisation de la mission au niveau national, régional, local, les partenariats et les moyens à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation de la mission. Les quatre objectifs principaux à atteindre sont les suivants :

- accueillir, orienter, informer, conseiller ;
- ne laisser aucun jeune ou aucun adulte sortir du système d'enseignement et de formation sans diplôme, sans qualification, sans solution immédiate pour son avenir ;
- accompagner en cours de route le jeune ou l'adulte dans l'élaboration et la réalisation de son projet, le soutenir, l'écouter, le conseiller, lui proposer des solutions adaptées, l'accompagner vers l'emploi ;
- s'appuyer sur des partenariats associant services publics de l'emploi, services professionnels, monde associatif et les formaliser.

Cette circulaire, qui trace un cadre pour l'action, se traduira par l'ouverture d'un certain nombre de chantiers.

Les chantiers 2002/2003

Outre la poursuite de la mise en œuvre locale de l'accord-cadre sur l'insertion des jeunes et la mise en œuvre concrète des objectifs annoncés dans la circulaire du 7 juin, les chantiers suivants seront ouverts :

- Une animation nationale de la mission d'insertion sera mise en place (appui aux niveaux régionaux, création d'outils de communication et d'aide au montage d'actions d'insertion dans les établissements) et une réflexion sur l'accompagnement de l'animation de la mission d'insertion au niveau régional sera conduite, en s'appuyant notamment, pour son financement, sur les programmes européens relatifs à l'insertion (Objectif 3 du Fonds social européen). L'animation régionale du dispositif est essentielle pour appuyer les établissements dans leurs actions.
- Une banque de données d'expériences sera élaborée en liaison avec l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon.
- Une réflexion sera conduite autour de la formation à l'insertion de la communauté éducative, en vue d'élaborer un programme complet et cohérent pour la rentrée 2003.
- Une réflexion sur des chantiers de recherche – recherche-développement et appui aux centres en matière d'insertion sera ouverte.
- Des travaux relatifs à l'évaluation de la mission d'insertion (proposition d'indicateurs et définition d'une méthode) seront conduits par l'Inspection de l'enseignement agricole.

L'année scolaire 2002/2003 sera marquée par les journées coopération internationale dont le thème sera le rôle de la coopération internationale en matière d'insertion.

Par ailleurs, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche participera aux travaux de la Commission spécialisée du Conseil national des missions locales sur l'insertion des jeunes en milieu rural (cette commission proposera la création ou l'adaptation d'outils spécifiques à la problématique de l'insertion des jeunes en milieu rural) et elle participera également au plan d'action de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) dont elle est membre.

○ ○ ○ ○ La mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

La loi de modernisation sociale (journal officiel du 18 janvier 2002), cosignée par le ministre de l'agriculture et de la pêche, introduit dans son chapitre II (développement de la formation professionnelle), la validation des acquis de l'expérience (VAE) et apporte des modifications au code du travail et au code de l'éducation.

Les dispositifs existants

Différents dispositifs prenant en compte les acquis professionnels existent déjà dans l'enseignement :

- la validation des acquis professionnels, réservée aux ingénieurs depuis 1934, qui permet l'obtention du titre d'ingénieur diplômé par l'État (DPE) dans une spécialité donnée ;

- la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (décret du 23 août 1985), qui permet d'accéder directement à une formation universitaire ou de postuler à un concours d'admission dans un établissement public sans avoir le diplôme normalement requis en faisant valider une expérience professionnelle acquise au cours d'une activité, salariée ou non, ou des acquis personnels obtenus hors de tout système de formation ;

- la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes (loi du 20 juillet 1992) et la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes nationaux de l'enseignement supérieur (décret du 27 mars 1993) qui permettent d'être dispensé d'une partie des épreuves d'un diplôme national (et non pas d'un diplôme d'école) par validation de compétences acquises dans l'exercice d'activités professionnelles pendant cinq ans au moins et en rapport avec la formation visée ;

- la voie de la formation continue dite "Fontanet" (arrêté du 31 janvier 1974), qui permet à des personnes de niveau Bac + 2 justifiant de trois ans au moins d'activité professionnelle, d'accéder à la formation d'ingénieur.

Les nouveautés introduites par la loi de modernisation sociale

Son contenu

La loi de modernisation sociale crée une 4^e voie pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre. Elle offre en effet la possibilité à toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité salariée, non salariée ou bénévole, d'obtenir la validation des acquis de son expérience en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle délivrés par l'État ou par des organismes privés, ou encore d'un certificat de qualification d'une branche professionnelle, enregistrés dans un répertoire des qualifications professionnelles dont la loi prévoit la mise en place. Si la validation est partielle, le jury indique au candidat les connaissances, aptitudes et compétences qu'il doit acquérir soit par un complément de formation, soit en complétant son expérience professionnelle, avant de repasser devant lui pour obtenir la totalité de la certification.

En outre, la loi de modernisation sociale précise que :

- l'expérience professionnelle doit être en rapport direct avec l'objet de la demande ;

- la validation des acquis de l'expérience ne produit pas de dispenses mais atteste de connaissances, d'aptitudes et de compétences acquises par l'expérience en France ou à l'étranger ;

- la validation des acquis de l'expérience concerne, sauf exception (certains diplômes délivrés au nom de l'État dans l'enseignement supérieur), l'ensemble des diplômes et titres de l'enseignement technique et supérieur, et donc aussi les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur agricole (diplômes d'ingénieur, de paysagiste DPLG...).

Enfin, on notera que la possibilité de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels, introduite par le décret du 23 août 1985, en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur, est maintenue.

Ses objectifs

La mise en place de la validation des acquis de l'expérience vise principalement quatre objectifs :

- offrir à ceux qui sont entrés dans la vie active une nouvelle voie d'accès à la certification ;

- répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des individus, des entreprises et de la société ;

- favoriser le rapprochement entre formations et qualifications professionnelles.

Un outil au service des entreprises et des particuliers

Pour les entreprises :

- elle reconnaît le rôle formateur de l'entreprise et valorise les savoirs acquis par le travail, en dehors de tout système de formation ;
- elle permet de réduire les temps et les coûts de formation, de rationaliser l'investissement-formation et de faciliter l'accès des personnels à la formation ;
- elle constitue un outil au service de l'adaptation des compétences et de la gestion des ressources humaines.

Pour les particuliers :

- elle permet d'identifier et de valoriser des compétences acquises par l'expérience professionnelle, personnelle ou associative, et de les compléter pour obtenir un diplôme ou un titre ;
- elle constitue une aide à la conduite du parcours professionnel et de ses évolutions (promotion, réorientation...).

Les décrets d'application

Plusieurs décrets d'application de la loi de modernisation sociale, cosignés par le ministre de l'agriculture et de la pêche, sont parus au Journal Officiel :

- JO du 18 janvier 2002 : Loi de modernisation sociale
- JO du 18 avril 2002 : Décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 pris pour l'application des articles L.613-3 et L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger.
- JO du 26 avril 2002 : Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de **l'enseignement supérieur**.
- JO du 28 avril 2002 : Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article L.900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335-6 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la **délivrance d'une certification professionnelle**.
- JO du 28 avril 2002 : Décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 pris pour l'application des articles L.335-6 du code de l'éducation et L.900-1 du code du travail, relatif au **répertoire national des certifications professionnelles**.
- JO du 28 avril 2002 : Décret n° 2002-617 du 26 avril 2002 pris pour l'application des articles L.335-6 du code de l'éducation et L.900-1 du code du travail, relatif à la **Commission nationale de la certification professionnelle**.
- JO du 5 mai 2002 : Décret n° 2002-795 du 3 mai 2002 relatif au **congé pour validation des acquis de l'expérience**.



Le développement, l'animation rurale et la coopération internationale

I. Le développement agricole

Le développement agricole, par la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'expérimentations, de diffusion de connaissances et de conseil est un instrument de promotion de l'innovation dans l'agriculture. Il a en effet pour mission de contribuer à l'adaptation permanente de l'agriculture et du secteur agroalimentaire aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales. Il doit promouvoir :

- une agriculture créatrice de valeur ajoutée par la maîtrise des coûts, la différenciation des produits et le renforcement de l'organisation économique des producteurs ;
- une agriculture qui favorise l'accès au métier et le développement de l'emploi salarié ;
- la maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments ;
- la valorisation de pratiques agricoles intégrant les aspects environnementaux ;
- une relation équilibrée avec les acteurs du monde rural.

Le développement agricole est partie intégrante de la politique agricole. Son organisation permet, à partir de financements publics, de réaliser une articulation entre l'approche filière et l'approche territoriale. La réforme du développement agricole, engagée en 2000, a permis de renforcer la coopération au sein de la filière recherche – formation -développement. A cet égard, les établissements d'enseignement agricole y ont toute leur place.

La réforme du développement agricole n'est pas achevée, puisque la suppression des taxes parafiscales, fin 2003, doit conduire à refondre le dispositif actuel dans le cadre plus large du développement rural. L'un des enjeux est la mise en réseau de compétences, celles des centres de recherche, des instituts techniques et des établissements d'enseignement agricole, en vue d'orienter et de mobiliser le conseil et la formation vers un changement technique auprès des agriculteurs.

II. La prise en compte du développement durable par l'enseignement agricole : un engagement et une adaptation permanente

Le développement durable, développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, est basé sur trois piliers confirmés par la Conférence de Rio de 1992 : économique, environnemental et social. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 réaffirme ce concept lorsqu'elle stipule "que les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture doivent participer à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable". La formation se trouve ainsi mise en avant comme pilier de cette volonté politique.

En 2002, la Direction générale de l'enseignement et la recherche a contribué à l'animation du stand du ministère de l'agriculture lors de la conférence de Johannesburg pour faire connaître les actions de l'enseignement agricole dans les domaines de l'éducation à l'environnement et l'agriculture durable.

Outre le contenu des formations les efforts seront poursuivis durant l'année scolaire 2002 / 2003 pour une plus grande concrétisation des actions relatives à l'éducation à l'environnement et l'agriculture durable.

L'enseignement agricole est un précurseur en matière d'éducation à l'environnement :

Les établissements d'enseignement agricole se sont d'ores et déjà structurés en réseaux qui intègrent la problématique de l'environnement et du développement durable : agriculture biologique, forêt, biodiversité animale, tourisme rural, fermes pédagogiques, réseau Education à l'Environnement pour un Développement Durable (REEDD).

L'enseignement agricole participe aussi à des opérations interministérielles concernant l'environnement : "Mille défis pour ma planète", l'opération "Jeunes Reporters pour l'environnement", Planète, "à l'école de la forêt", opération "un arbre, un lycéen", journées "printemps de l'environnement".

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche veille à ce que l'enseignement agricole puisse y avoir toute la place qui lui revient et être ainsi valorisé.

A ce titre, elle représente le ministère de l'agriculture au sein du collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE) à côté des autres ministères (ministère de l'écologie et du développement durable, éducation nationale, jeunesse et sports,...).

L'enseignement agricole s'est mobilisé pour la tenue, du 18 au 23 novembre 2001, du forum francophone international Planet'ERE II par la participation du réseau Education à l'Environnement pour un Développement Durable, la participation des 3 Établissements Publics Nationaux (Centre d'Enseignement Zootechnique, Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac, Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture) et la contribution d'établissements, pilotée et animée par les correspondants du réseau dans les Services Régionaux de la Formation et du Développement.

La suite prévue de Planète 2, soit Planète 3, sera également préparée avec l'enseignement agricole, le Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac étant au Comité de pilotage du Comité international francophone qui intègre plusieurs pays d'Afrique, contribuant ainsi à la prise en compte du développement durable par l'enseignement agricole à l'échelle internationale.

Les réseaux thématiques ont également intégré la problématique du développement durable dans leurs actions. On peut citer l'exemple du réseau "tourisme rural" qui, a engagé un travail de fond avec le secrétariat d'État au tourisme sur le tourisme durable et qui participe, en tant qu'expert, à la Conférence permanente du tourisme rural.

De plus en plus d'exploitations agricoles des établissements de l'enseignement agricole sont ouvertes aux enseignants et aux élèves des écoles de leur territoire et permettent aux citoyens de mieux appréhender la relation agriculture-environnement, grâce à des projets montés en commun par les enseignants de l'éducation nationale et les responsables et salariés des exploitations agricoles des établissements.

En appui au système éducatif, trois Etablissements publics nationaux se sont spécialisés dans les domaines environnementaux :

- le Centre d'Expérimentation Pédagogique (CEP) de Florac, Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture (CEMPAMA) de Fouesnant : problématiques environnementales liées aux espaces littoraux et bassins versants, et à l'aquaculture,
- le Centre d'Expérimentation Pédagogique (CEP) de Florac : problématiques environnementales liées aux espaces ruraux de moyenne montagne et au tourisme rural,
- la Bergerie Nationale de Rambouillet : problématiques environnementales liées aux espaces périurbains et à l'agriculture durable.

L'enseignement agricole met en œuvre les recommandations en matière d'agriculture et de développement durable.

Les recommandations émises en matière de développement durable lors du sommet de Rio de 1992 trouvent leur traduction dans la mise en œuvre des actions de démonstration d'agriculture durable dans l'enseignement agricole public.

Le programme national de démonstration agriculture durable et la recherche action sur les formations continues agri-environnementales, initié par la direction générale de l'enseignement et de la recherche, sont intégrés à la mesure formation du plan de Développement Rural National (PDRN).

Ce programme agriculture durable, qui s'achève en 2002, sera poursuivi, à partir de 2003, dans le cadre d'un programme élargi agriculture et développement durable qui comprendra 2 volets et qui associera le ministère de l'écologie et du développement durable.

Une agriculture durable pour un développement durable

Le programme national agriculture durable 1999-2002 touche à sa fin.

L'évaluation de ce programme, menée par MM. Bolio et Cestac (CGGREF), a permis de montrer que **les effets de ce programme sont nombreux** : les établissements publics locaux d'enseignement ayant travaillé sur ce thème ont acquis une reconnaissance par leurs partenaires sur le territoire en matière de diagnostic, la sensibilisation autour du thème de l'agriculture durable s'est faite dans toutes les régions grâce aux animateurs régionaux, des réflexions aboutissent en fin de programme au lien entre formation et territoire, à l'introduction de l'agriculture durable dans la formation continue.

Afin de faire connaître les résultats de ce programme, **plusieurs publications sont prévues** pour la fin de l'année 2002 :

- Un ouvrage sera publié sur le lien entre formation et territoire, il sera accompagné d'une vidéo avec des témoignages et des commentaires d'experts.
- Par ailleurs un autre ouvrage concernera la démonstration agriculture durable, il traitera des changements intervenus à la suite de la démonstration dans les pratiques pédagogiques des enseignants et sur les exploitations agricoles des établissements publics locaux d'enseignement.

La diffusion dans l'ensemble des établissements d'enseignement agricole des actions relatives à la prise en compte de l'agriculture durable a été amplifiée par la mise en place par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche d'un **programme de généralisation** "Agriculture Durable" dans toutes les régions. Cette action s'est traduite par la mise en place d'un animateur Agriculture Durable dans chaque Service Régional Formation et Développement (SRFD) de chaque Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) qui a été chargé

d'élaborer un programme d'action en direction des responsables d'établissements, des enseignants, des formateurs, des responsables et des salariés d'exploitation sur le thème de l'Agriculture Durable.

Parallèlement à cette action de généralisation, une expérimentation sur la mise en place de systèmes de management environnemental par les exploitations agricoles d'établissements d'enseignement agricole sera réalisée dans quelques régions.

Une recherche-action sur le développement durable

Les différentes actions réalisées par l'enseignement agricole, qu'il s'agisse de l'éducation à la citoyenneté, de l'éducation à l'environnement, des actions d'animation rurale, de la coopération internationale ou des actions d'agriculture durable, doivent s'intégrer dans une approche cohérente et globale qui doit être un axe fédérateur des établissements.

Actuellement, de multiples actions sont déjà menées en vue du développement durable. Elles concernent des domaines très variés, aussi bien la gestion de l'énergie ou des déchets que l'organisation de la cantine ou de la vie dans l'établissement. Dans le cadre du prochain programme, il s'agira de construire un **projet cohérent qui intègre les trois piliers du développement durable et trouve également toute sa place dans le territoire de l'établissement public local d'enseignement.**

Pour cela, plusieurs établissements publics locaux de régions différentes (une vingtaine) élaboreront un projet développement durable en associant dans la réflexion **les apprenants, les enseignants (de matières générales et techniques), les ATOSS, la direction.**

Il s'agit dans cette recherche-action de préciser la manière dont un établissement public local d'enseignement peut, **sur la base de ses 5 missions, prendre en compte le développement durable.**

Les établissements publics locaux d'enseignement ont donc été largement concernés par les thématiques liées au développement durable, à travers l'éducation à l'environnement, la coopération internationale et l'agriculture durable. Les changements dans les exploitations agricoles des établissements et dans les pratiques pédagogiques sont importants.

Aujourd'hui, le développement durable doit être au cœur de l'enseignement agricole. En effet, de par son effet direct sur l'agriculture, le territoire et la formation des apprenants, l'enseignement agricole doit être particulièrement impliqué dans la réflexion critique sur les volets environnementaux, économiques et sociaux du développement, afin de l'orienter vers une plus grande durabilité.

III. Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques, composante importante des établissements

La Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 définit les exploitations agricoles (EA) et les ateliers technologiques (AT) en tant que centres de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole "qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles".

Ce nouveau cadre législatif a imposé **la redéfinition des orientations et la mise en place d'un programme d'actions** pour les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques se justifient d'abord au sein de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole, par leur intérêt et leur implication dans la formation technologique et professionnelle des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires. Pour tenir leur rôle de premier support et objet pédagogique, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques sont des unités de production ou de transformation dont les modes de fonctionnement doivent permettre la comparaison avec celles des autres exploitations ou ateliers technologiques, sur les plans techniques et économiques. Leur reconnaissance professionnelle contribue fortement à la crédibilité et à l'image de l'établissement.

Dans les choix du système de production, dans les conduites techniques et dans les pratiques quotidiennes, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques ont à jouer un rôle exemplaire dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs que la Loi d'orientation agricole détermine pour l'agriculture française : développement durable et gestion du territoire, qualité et sécurité sanitaire des aliments.

Concernant le développement, la Loi d'orientation agricole indique clairement que les établissements d'enseignement sont des acteurs à part entière dans la mise en œuvre des actions de développement agricole : expérimentation, production de références, démonstration, valorisation et diffusion des résultats.

De même, selon les termes de la loi sur l'innovation, la recherche et le transfert de technologie, les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole, et notamment leurs

ateliers technologiques, sont invités à conduire des actions de partenariat et de prestation de services avec les entreprises.

Ainsi les exploitations agricoles et les ateliers technologiques, centres de production, participent au même titre que les centres de formations, à la mise en œuvre de l'ensemble des missions que la loi confie aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole.

Au cours de l'année scolaire 2002-2003, le chantier prioritaire, en ce qui concerne les exploitations agricoles et les ateliers technologiques, sera la mise en œuvre du nouveau cadre juridique des exploitations agricoles et ateliers technologiques qui deviennent des centres de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole :

Ainsi des formations inter-régionales de deux jours, qui regrouperont l'ensemble des directeurs d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques, seront organisées au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2002/2003.

Des regroupements spécifiques pour les directeurs d'ateliers technologiques et pour les directeurs de centres équestres seront également organisés au cours de l'année.

Le groupe de travail (syndicats et administration) consacré aux salariés des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole public s'est réuni à plusieurs reprises. Il a réalisé une analyse exhaustive des situations de ces salariés, situations qui se révèlent très hétérogènes et diverses. L'année scolaire 2002/2003 sera consacrée, en particulier, au suivi des résultats de la mise en œuvre des 35 heures.

IV. L'enseignement agricole renforce ses actions d'animation rurale et en faveur de l'action culturelle

La mission d'animation rurale est l'une des cinq missions de l'enseignement agricole. La prise en compte des territoires par les établissements d'enseignement agricole est une constante, qui sera réaffirmée et développée en 2003.

Ainsi, en liaison avec la direction de l'espace rural et de la forêt, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche participera à la mise en place d'un guide d'action des services du ministère en faveur des territoires. Ce guide permettra de faire connaître et de valoriser les savoir-faire et compétences acquises par les établissements, notamment en ce qui concerne les diagnostics de territoires qui trouvent toute leur place dans le cadre de la mise en place des pays et des nouvelles orientations des contrats territoriaux d'exploitation.

Mais les établissements interviennent également dans les dynamiques locales de développement et d'animation par leurs actions culturelles. En effet, ils sont, très souvent, le seul ou le principal acteur culturel de leur territoire.

Pour favoriser leurs actions, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche veille à l'établissement de conditions favorables à leurs actions et soutient financièrement les initiatives locales (notamment les programmes régionaux d'actions incitatives dotés de 1,56 million d'euros en 2002).

Les douze réseaux thématiques participent également à l'animation rurale par leur rôle de mutualisation d'expériences dans certains domaines techniques (forêt, produits fermiers, biodiversité animale...). Par la réalisation de documents, notamment ceux concernant des formations spécifiques à un domaine professionnel (comme l'horticulture, l'aquaculture, le tourisme rural...), ils contribuent également à la reconnaissance de l'enseignement agricole. En 2003, le soutien apporté par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche à ces réseaux thématiques sera maintenu.

Au niveau national

La convention nationale Culture/Agriculture signée en juillet 1990 reste d'actualité, puisque le domaine de l'éducation artistique et culturelle que pilote la Direction générale de l'enseignement et de la recherche est renforcé grâce à un protocole signé le 15 avril 2002 entre les deux ministres. Ce protocole conforte la circulaire conjointe "éducation artistique et culturelle" cosignée le 25 août 2000.

Cet engagement vient compléter le plan à cinq ans en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour tous mis en place avec le ministère de l'éducation nationale, et participe d'un renforcement de la démocratie culturelle.

Quatre priorités sont fixées :

- favoriser l'ouverture à la diversité des disciplines artistiques, à l'architecture et aux patrimoines,
- accompagner la formation culturelle des équipes éducatives,
- élargir le champ d'action de l'éducation artistique et culturelle aux écoles supérieures agronomiques et vétérinaires,
- encourager l'inscription des établissements d'enseignement agricole dans le réseau des structures culturelles de proximité.

Un comité de suivi, placé sous l'autorité conjointe du délégué au développement et à l'action territoriale (DDAT) du ministère de la culture et de la communication et du directeur général de l'enseignement et de la recherche se met en place pour assurer le suivi et donner les orientations.

Au niveau régional

18 régions ont signé une convention Culture/Agriculture, 17 en métropole et une en Outre-mer : la Réunion. Cette initiative des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) est initiée par le Service Régional Formation Développement (SRFD), en associant d'autres services.

Un certain nombre de régions ont consolidé leurs dynamiques régionales dans le cadre de leur conventionnement. C'est ainsi que profitant de l'année du cirque initiée par la DMDTS du ministère de la Culture, la Basse-Normandie et le Languedoc Roussillon ont proposé une action circadienne impliquant plusieurs établissements.

V. La coopération internationale

La coopération internationale conduite dans les établissements d'enseignement agricole, secondaires et supérieurs, publics et privés, se caractérise par la variété des actions menées et l'étendue du champ géographique. Elle montre à quel point les établissements ont intégré cette mission inscrite dans la loi d'orientation agricole de 1999 et précisée par la circulaire coopération internationale du 26 juin 2001 avec :

Quatre priorités fortes :

- le développement de la mobilité, des apprenants comme des formateurs,
- la prise en compte de la construction européenne dans le dispositif de formation (meilleure utilisation des programmes européens notamment),
- la promotion des compétences de l'enseignement agricole à l'international,
- la formation des personnels de l'enseignement agricole à l'international.

Une structuration du dispositif adaptée :

- le bureau de la coopération internationale, chargé de définir la politique de coopération internationale, de veiller à sa mise en œuvre, d'en effectuer l'évaluation,
- l'inspection de l'enseignement agricole, responsable du contrôle et de l'évaluation,
- le pôle national de compétences, structure externalisée, spécialisée dans l'appui aux établissements (technique et supérieur),
- des réseaux géographiques, pour animer, coordonner, promouvoir et valoriser les actions des établissements,
- des chargés de coopération en Services Régionaux de la Formation et du Développement, responsables de l'organisation de la coopération internationale des établissements agricoles dans leurs régions.

En 2001-2002 la Direction générale de l'enseignement et de la recherche s'est structurée pour réaliser cette mission et cherchera à en renforcer l'efficacité en 2002-2003 par :

Le développement de la mobilité et surtout de la qualité de cette mobilité

Le Bureau de la Coopération Internationale de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche octroie 4 types de bourses de stages à l'Étranger :

- Bourses de stage ou de formation à l'étranger aux élèves des établissements d'enseignement supérieur (BTS exceptés), bourses d'un montant compris entre 152 et 762 € selon l'éloignement et la durée pour un stage d'une durée minimale de 2 mois.
- Bourses de stage en entreprise à l'étranger pour les étudiants préparant un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (1^{ère} ou 2^e année), bourses d'un montant de 382 € pour un stage de 4 semaines minimum en entreprise à l'étranger.
- Bourses d'échanges linguistiques pour les élèves de première et de terminale, bourse d'un montant représentant 75% du prix du transport. Le séjour doit être de 2 semaines minimum, basé sur un échange et avoir lieu dans l'un des 15 pays de l'Union Européenne.
- Bourses de stages à l'étranger pour les Bacs Professionnels, bourse d'un montant de 382 € pour un stage de 4 semaines.

En 2003, les comptes rendus des différentes bourses offertes par la DGER seront mis en ligne sur le site internet Educagri.fr. Une base de données est en préparation.

La prise en compte de la construction européenne

Les établissements de l'enseignement technique, comme ceux du supérieur, sont fortement impliqués dans les programmes d'éducation et de formation soutenus par l'Union Européenne.

Socrates, est le programme d'action de l'Union Européenne dans le domaine de l'éducation : enseignement scolaire, enseignement supérieur, éducation des adultes et autres parcours éducatifs. Les différentes mesures de ce programme permettent d'envisager de la mobilité (élèves et/ou enseignants), de développer des partenariats scolaires ou de favoriser la création de réseaux.

Le nombre de dossiers présentés par les établissements d'enseignement technique agricole, actions Comenius et Grundtvig, a connu une augmentation significative entre 2001 et 2002 (+63%), avec une mobilité plus importante chez les formateurs.

Les établissements de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire participent tous au volet Erasmus (mobilité des étudiants et des professeurs) et adaptent progressivement leurs cursus au format semestriel européen avec le découpage des programmes en European Community course credit Transfert System. Le développement des licences professionnelles (bac+3) permet de réaliser le premier étage du processus de Bologne, divisant les formations supérieures en 3-5-8.

Une attention particulière sera accordée aux différentes mesures Grundtvig du programme Socrates. Elles concernent les adultes, tant apprenants que formateurs, responsables de formation ou d'établissements, dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Les CFPPA et CFA sont sensibilisés aux opportunités de ces différentes mesures.

Leonardo Da Vinci, promeut la qualité des parcours de formation professionnelle par le biais de la coopération transnationale et de l'innovation.

Comme pour le programme Socrates on peut noter, d'une année à l'autre, une évolution significative des montants financiers attribués par ce programme aux établissements d'enseignement technique agricole : 772 400 euros en 2000, 803 500 euros en 2001. La mobilité apprenants et formateurs est également en progression, notamment celle des formateurs : 32 en 2000, 45 en 2001, plus de 50 en 2002.

Globalement l'enseignement technique agricole bénéficie chaque année de plus de 10% du montant du programme.

Si les chiffres indiqués ci-dessus sont encourageants, en 2002-2003 des améliorations seront encore apportées.

Formation de 150 fonctionnaires du Ministère de l'agriculture hongrois

Dans le cadre de l'adhésion prochaine de la Hongrie à l'Union Européenne, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été sollicité par le ministère de l'agriculture et du développement rural hongrois pour la formation de 150 de ses cadres au fonctionnement concret des affaires communautaires agricoles.

Ces fonctionnaires seront chargés de préparer les négociations et assureront les fonctions de porte-parole de la Hongrie dans les instances agricoles de l'Union européenne (Conseil des ministres, Conseil spécial agriculture, Comités de gestion.)

Le projet a été initié par le réseau Hongrie de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, qui a su développer des liens institutionnels étroits entre les ministères de l'agriculture de chaque pays et leurs établissements d'enseignement agricole.

Deux sessions ont déjà eu lieu ; les quatre restantes se dérouleront de septembre 2002 à janvier 2003.

Le financement est assuré par l'association Initiatives France Hongrie et le ministère de l'agriculture hongrois, le ministère de l'agriculture français et le ministère des affaires étrangères mettant leurs intervenants à disposition.

L'intégration de la mission coopération internationale dans la vie des établissements et des régions

La coopération internationale constitue l'une des richesses de l'Enseignement Agricole, un outil de différenciation, une attractivité supplémentaire, un outil de promotion pour les établissements qu'il convient de renforcer.

Les activités de coopération internationale seront mieux synchronisées, tant en interne qu'en externe.

En interne, dans les établissements, les actions seront progressivement intégrées dans les programmes et dans les services des formateurs, et n'apparaîtront plus comme des éléments plus ou moins facultatifs dans les rubans pédagogiques.

En externe, au niveau national, les actions seront mieux articulées avec les politiques des autres directions du Ministère de l'Agriculture (DPEI notamment), le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Éducation Nationale, bénéficiant ainsi de synergies et de financements nouveaux et s'insérant davantage dans la politique de coopération internationale de la France et, au niveau régional, avec les politiques de coopération décentralisée des collectivités territoriales. Le rôle des chargés de coopération internationale au sein des DRAF/SRFD est, à ce titre, primordial.

La consolidation du Pôle National de Compétence à l'International

Le Pôle National de Compétences à l'International est la cellule d'appui aux établissements pour la réalisation de leurs actions. Dès sa création en avril 2002, il s'est penché sur l'accueil d'apprenants étrangers et sur la valorisation des compétences des établissements à l'international.

Il a pour mission :

- d'analyser les demandes des partenaires ;

- d'apporter l'appui méthodologique et technique aux établissements pour la réalisation des activités ;
- de participer aux montages financiers et administratifs, d'effectuer un suivi qualitatif des actions ;
- de préparer les réponses les mieux adaptées aux demandes de tous nos partenaires étrangers.

*Développement de la mobilité

L'accent est mis sur l'accueil de trois types d'apprenants étrangers :

- les candidats à l'entrée en classes de brevet de technicien supérieur agricole,
- l'accueil de stagiaires étrangers (sous statut d'étudiant ou de stagiaire de la formation professionnelle dans leur pays) souhaitant effectuer, dans le cadre de leur cursus, leur stage en France en exploitation ou entreprise,
- l'accueil des étudiants étrangers en formations diplômantes.

*Développement de la capacité d'expertise des établissements dans le domaine de l'ingénierie de formation.

En 2002-2003 l'accent portera sur :

- le recensement des compétences et des réalisations des établissements de façon à disposer d'une connaissance complète de la situation du dispositif d'enseignement agricole,
- l'identification des projets, demandes, appels d'offre émanant de partenaires étrangers,
- l'appui méthodologique et technique aux établissements pour proposer les réponses et les montages les mieux adaptés aux demandes des partenaires étrangers.

Le renforcement des réseaux géographiques

Les différents réseaux géographiques, une vingtaine au total, couvrant les différents champs géographiques de l'Europe, du Canada, de l'Afrique, de l'Amérique Latine, de l'Asie... jouent un rôle très important dans le dispositif coopération internationale de la DGER. En 2002-2003 ils auront notamment à :

- approfondir la connaissance des systèmes éducatifs des différents pays ;
- poursuivre le travail de reconnaissance institutionnelle vis à vis des Ambassades, des partenaires, des organismes de recherche, des institutions des pays ;
- développer des échanges avec des écoles d'agriculture sur des thèmes pédagogique, organisationnel, institutionnel, technique ;
- contribuer à la mise en œuvre d'actions respectant des valeurs de réciprocité, de transparence et nos orientations générales du ministère (développement durable) ;
- poursuivre l'appui à la mobilité et aux échanges d'élèves et d'étudiants, l'orientation et le conseil des stagiaires, la facilitation du travail en réseau entre établissements ;
- participer à l'éducation à la citoyenneté internationale : intervention à la demande des établissements dans des ateliers ou séquences de formation pour enseignants.

La poursuite et le développement des activités liées à l'Éducation au Développement

Le Réseau Éducation au Développement poursuivra ses tournées dans les établissements qui le demandent pour présenter les "événements" qu'il a créés successivement :

- depuis 1998, "Sur la piste du Djembé" : sept ateliers, un repas et un spectacle vivant pour découvrir l'Afrique,
- depuis 2000, "Un peu de Sud dans votre café ?" : une exposition, un débat et un jeu pour aborder le thème du commerce équitable,
- à partir d'octobre 2002, "Couscous" : une expo et des jeux pédagogiques pour découvrir la culture du Maghreb et l'histoire des céréales dans la région.

De nouveaux outils d'éducation au développement seront créés et le réseau en assurera la gestion :

Il renforcera sa participation aux grandes campagnes nationales et internationales pour faire le lien entre les ONG organisatrices et les établissements d'enseignement agricole.

Enfin le RED va continuer et renforcer sa participation au Programme Terre d'Avenir (financé par l'Union Européenne), dont les volets sont : capitalisation d'expériences, outils, formations, échanges avec acteurs d'éducation au développement d'Europe et du Sud.

En 2002-2003 des temps forts de la coopération internationale rythmeront l'année scolaire tels que :

- Les journées coopération internationale des 2-3-4 avril 2003 centrées sur le rôle de la coopération internationale sur l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants.

De septembre 2001 à décembre 2002, ont eu lieu un ensemble de séminaires régionaux qui ont permis une rencontre des apprenants et des personnels sur ce thème.

Chaque séminaire a été l'occasion de présenter des actions de coopération internationale menées par les établissements, les apprenants étant au centre de cette mise en commun.

Les chargés de mission régionaux ont pour rôle d'animer la sélection de projets d'établissement souhaitant être présentés aux journées nationales, se déroulant au Lycée Agricole du Paraclét, à Amiens.

Pour ce faire, un ensemble de critères ont servi d'appui à cette présélection : qualité de la participation des apprenants, possible intérêt du projet pour d'autres établissements, réciprocité du partenariat sous-tendant l'action, évaluation de l'impact sur le plan de l'insertion, intégration de l'action dans le ruban pédagogique.

- Les journées "Ingénierie des dispositifs de formation à l'international" : le thème retenu est "l'Évolution des dispositifs de formation face aux enjeux du développement rural". Elles se dérouleront à Paris les 23 et 24 janvier 2003.

- Les différents salons et manifestations qui se dérouleront durant l'année 2002-2003 et auxquels le Bureau de la coopération internationale de la Direction Générale de l'enseignement et de la recherche apporte son appui comme par exemple les journées Franco-Allemandes de l'Enseignement Agricole qui se dérouleront les 10 et 11 octobre 2002 à Paris.



Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement agricole

I. Les formations ouvertes et les technologies nouvelles

Le développement de la pratique des technologies de l'information et de la communication et le développement des formations ouvertes et ou à distance, sont deux enjeux auxquels est confronté le système éducatif dépendant du ministère de l'agriculture.

Pour répondre à ces enjeux, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche soutient deux organismes :

- l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon / Centre national d'études et de ressources en technologie avancée (ENESAD/CNERTA) ;
- le Centre national de promotion rurale (CNPR).

Deux chantiers permettent d'illustrer cette volonté. Par ailleurs la Direction générale de l'enseignement et de la recherche a précisé, dans la note de service [DGER/FOPDAC/N2002-2066](#) du 2 Juillet 2002, ses orientations politiques pour les Technologies de l'information et de la communication dans le domaine pédagogique.

Le Centre national d'études et de ressources en technologie avancée (CNERTA), pôle de recherche-développement et d'appui au service des usagers des les Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La veille technologique, le savoir - faire en matière d'édition pluri-media, de gestion de serveurs Internet, d'animation de réseaux et de transfert sont concentrés au sein d'un institut national, le Centre National d'Études et de Ressources en Technologies Avancées (CNERTA), département de l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD). Une convention cadre pluriannuelle permet de contracter entre cet établissement et l'ensemble des sous-directions de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche une trentaine d'opérations nouvelles par an dans ces domaines.

Située au sein de l'ÉNESAD / CNERTA, **Educagri éditions**, la maison d'édition pluri-média de l'enseignement agricole innove en 2002 en éditant des ressources en ligne et en produisant des DVD (Digital Versatile Disk).

Enfin, en étroite collaboration avec le Centre national de promotion rurale (CNPR), le CNERTA contribue à la construction d'une coopération entre les établissements d'enseignement supérieur pour le développement de l'offre de formations ouvertes et ou à distance pour les cadres et la coopération internationale.

Le CNPR de Clermont-Ferrand- Marmilhat

Le Centre national d'enseignement à distance public du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (le CNPR de Marmilhat) permet à un grand nombre d'usagers d'accéder à une formation, de préparer des diplômes et des concours, de s'engager dans un parcours de promotion sociale ou de retour à l'emploi tout en restant à domicile ou sur son lieu de travail (58 formations offertes et près de 6300 usagers en 2001-2002).

En 2002 le CNPR mettra en place un dispositif "Formation ouvertes et ou à distance" pour l'évolution des compétences des formateurs des Centres de Formation d'apprentis et des centres de formation professionnelle et de promotion agricole dans le cadre de l'action TUTOFOP.

En 2002, dans le cadre du programme FORE (formations ouvertes et ressources éducatives), FOAD (formations ouvertes à distance) et TPE (très petites entreprises), piloté par le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, le CNPR est partenaire de l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des professions libérales, avec le CNFA d'Aix-en-Provence, pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience avec des Formations ouvertes et ou à distances, concernant 3500 secrétaires vétérinaires dispersées sur le territoire.

Le CNPR a également été chargé d'apporter, en collaboration avec le CNERTA, un appui aux centres de formation professionnelle et de promotion agricole et aux Services régionaux de la formation et du développement pour que l'enseignement agricole participe activement à la mise en œuvre du programme "formations ouvertes et ressources éducatives 2" en région. Tous les établissements le souhaitant (et plus particulièrement les Centres de formation professionnelle et de promotion agricole et les Centres de formation d'apprentis) peuvent devenir des points d'accès à la télé formation ([P@T](#)) dans leur territoire et participer à des réseaux de partenaires des groupements régionaux dans le cadre des politiques régionales des Directions régionales de l'agriculture et de la forêt et des Services régionaux de la formation et du développement pour proposer des Formations ouvertes et ou à distances s'appuyant sur les prestations des [P@T](#) de leur région.

A côté de sa formule traditionnelle, qui concerne ses usagers très autonomes et peu disponibles, le Centre national de promotion rurale propose en 2002 une nouvelle formule accompagnée en proximité. Réalisée en partenariat étroit avec les Centres de formation professionnelle et de promotion agricole, cette formule comprend le dispositif standard de formation à distance du Centre national de promotion rurale, complété par un suivi local et de proximité et des prestations complémentaires locales, selon les besoins individuels, avec éventuellement l'accès à un [P@T](#) plus proche.

L'enseignement agricole et l'Internet

Le site Web de l'enseignement agricole public, www.educagri.fr, réalisé par l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD)- Centre National d'Études et de Ressources en Technologies Avancées (CNERTA), permet d'atteindre les principaux dossiers du site à travers sa page d'accueil qui présente près de 60 entrées. 30 bases de données en ligne sont interrogeables par des formulaires de consultation et une recherche multicritères.

Le site comprend aujourd'hui 3 500 pages et les mises à jour interviennent plusieurs fois par semaine. Il reçoit plus de 1 400 visiteurs tous les jours.

En 2002 la principale nouveauté du site réside dans l'accès, dès la page d'accueil du site, au travers d'une carte de France, à de nombreuses informations détaillées sur les établissements d'enseignement supérieur et l'ensemble de leurs activités.

Par ailleurs la messagerie First Class (**Mélagri**) est devenue un outil utilisé quotidiennement par de nombreux acteurs de l'enseignement agricole.

130 centres de ressources dans l'enseignement agricole public

Depuis 1989, plus de 130 établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles se sont engagés dans la mise en place d'un centre de ressources. Cette démarche s'accompagne souvent d'une évolution profonde de l'organisation des apprentissages offerts aux usagers et de changements significatifs dans l'exercice du métier des formateurs ou des enseignants.

Pour faire le point sur la politique de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche concernant les centres de ressources, à partir d'éléments fournis pas l'inspection et d'études réalisées par l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon - Centre National d'Études et de Ressources en Technologies Avancées et le réseau des Délégués régionaux à l'ingénierie de formation (DRIF), un séminaire de deux jours a rassemblé vingt participants à Rambouillet, les 28 et 29 mai. Avant la fin de l'année 2002 une nouvelle note de service concrétisera l'évolution de la politique de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche sur le développement des centres de ressources dans les établissements.

II. Les ressources humaines autour des technologies de l'informatique et des multimédias dans les établissements

La création de la discipline technologies informatiques et multimédia, dans les corps de Professeur certifié d'enseignement agricole et Professeur de lycée professionnel agricole, va permettre de déployer progressivement dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) des personnels pouvant assurer l'enseignement de ces disciplines présentes dans les différents programmes, et d'identifier des personnels compétents, pouvant assurer la mission de responsable des technologies de l'information et de la communication (RTIC).

En effet la note de service [DGER/SDACE/N2002-2048](#) du 03 Mai 2002 définit les missions et obligations de service des professeurs de Technologies Informatiques et Multimédia autour des trois axes du référentiel professionnel : pédagogie, animation autour des Technologies Informatiques et Multimédia, organisation et mise en œuvre du système d'information.

La création du corps des TEPETA, avec notamment la spécialité informatique, bureautique, gestion de réseau et audiovisuel, devrait permettre d'intégrer des emplois-jeunes chargés, aujourd'hui, d'assurer le fonctionnement des réseaux informatiques et l'assistance aux utilisateurs. Ces métiers d'assistants aux technologies de l'information et de la communication étant devenus indispensables au bon fonctionnement des établissements.

○ ○ ○ ○ La recherche

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche est chargée de définir les orientations et de coordonner les initiatives du Ministère de l'agriculture, de la pêche et des affaires rurales en matière de Recherche – Développement. L'objectif est de contribuer à améliorer les activités des acteurs de notre secteur par l'innovation, par la prise en compte des besoins de recherche et l'appropriation des résultats. Cela revêt plusieurs aspects :

- La gestion du **Budget Civil de la Recherche et du Développement et la présence dans différents comités interministériels chargés de programmes incitatifs en liaison étroite avec le Ministère de la recherche et des nouvelles technologies**. Dans le courant de l'année 2003, la réforme de l'ordonnance de 1959, en matière budgétaire, aura plusieurs impacts, notamment en matière d'identification et de suivi des indicateurs budgétaires.
- **L'exercice de la cotutelle des grands organismes de recherche** que sont l'INRA, le CEMAGREF et l'IFREMER. En effet, l'essentiel des moyens publics affectés à la recherche développement du secteur se concentre sous forme de salaires de personnels sur statuts recherche dans ces organismes. L'exercice de cotutelle qui revêt un aspect de représentation se traduit par l'instauration d'un dialogue dense et permanent entre les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et les structures des organismes. Le suivi de la mise en œuvre des contrats d'objectifs conclus entre l'Etat et les Etablissements publics de recherche l'Institut National de la Recherche Agronomique (Contrat signé le 12 décembre 2001), le CEMAGREF (contrat signé en 2000) et l'IFREMER (Contrat signé le 20 février 2002 sous l'égide de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture en association avec la DGER) est l'occasion de renouveler l'exercice des conditions de la cotutelle.
Une réflexion générale visant à améliorer les relations entre le ministère chargé de l'agriculture et l'INRA est engagée.
Avec le CEMAGREF, une convention spécifique, au bénéfice de la DGER et des acteurs de l'enseignement agricole est en cours d'élaboration.
- **La poursuite d'une dynamique propre d'incitation à la recherche** dans des structures qui ne sont pas directement dédiées à cette activité mais qui en ont besoin pour se développer :
 - les grandes écoles sous tutelle du ministère de l'agriculture à travers la création d'unités mixtes de recherche ;
 - les centres techniques du secteur agricole dont les thèmes prioritaires de recherche sont définis en réponse aux objectifs de la loi d'orientation agricole, soit : la multifonctionnalité, la diversification et le développement territorial, l'environnement, l'innovation, l'adaptation de nouveaux produits en réponse à la demande sociétale et l'exploitation agricole ;
 - les centres techniques du secteur agro-alimentaire pour qui la qualité et la sécurité des produits représentent des priorités d'action thématiques, en lien étroit avec les partenaires professionnels.
 - l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) dont les avis sont de plus en plus sollicités.
- La mise en place du **Programme Cadre de Recherche et de Développement technologique 2002-2006 (PCRD)** qui devrait être promulgué au dernier trimestre 2002, après un accord obtenu en Conseil des Ministres européens le 3 juin dernier. Parallèlement, les décisions relatives aux programmes spécifiques, qui permettront la déclinaison des priorités identifiées dans le PCRD, ainsi que les règles de participation des différents acteurs, devraient être en phase de bouclage. Ceci permettrait un lancement du premier appel d'offres relevant du 6^{ème} PCRD en toute fin 2002.
- La poursuite de la réforme engagée du système multinational d'aide à **la recherche agricole internationale** du Groupe Consultatif de la Recherche Agricole Internationale (GCRAI), avec la mise en œuvre de programmes thématiques mondiaux pour relever les défis "Challenge Programms" auxquels les organismes publics français de recherche contribuent.

○ ○ ○ ○ L'Inspection de l'enseignement agricole

Les activités de l'Inspection de l'enseignement agricole ont pour l'essentiel deux volets :

- l'observation sur le terrain des conditions d'application de la politique de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, cette mission pouvant revêtir plusieurs formes : conseil, animation, formation, évaluation, contrôle ; l'Inspection intervient là en appui, en suivi ou en relais de la politique éducative définie au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ;
- l'expertise pédagogique et administrative ainsi que la contribution à la prospective.

I. Sur le volet "suivi et appui au système"

Plusieurs tendances lourdes amorcées depuis quelques années se poursuivront au cours de l'année scolaire 2002/2003

Une demande d'élargissement et de diversification des "objets" d'inspection

liée elle-même à l'évolution de l'enseignement agricole et allant au delà des seuls agents ou établissements : équipes (équipes pédagogiques, équipes de direction), projet pédagogique des exploitations, évaluation de l'exercice des différentes missions des établissements autres que la formation initiale et continue, évaluation de la mise en œuvre des projets d'établissement et des projets régionaux, évaluation de la vie scolaire et de la vie étudiante, évaluation des centres : exploitations agricoles et des ateliers technologiques, des Centres de formation d'apprentis et de Centres de formation professionnelle et de promotion agricole ... Ces nouveaux objets exigent et exigeront de renforcer les collaborations entre plusieurs catégories d'inspecteurs.

Un élargissement des demandes d'appui aux prises de fonction :

- appui aux prises de fonction des directeurs d'établissement, des directeurs de centres, des gestionnaires primo entrant ;
- appui à des réseaux : chargés d'inspection de l'apprentissage auprès des Directions régionales de l'agriculture et de la forêt, attachés en Services régionaux de la formation et du développement ;
- appui aux enseignants contractuels (ex : le tutorat pour les agents contractuels –TUTAC-).

Une augmentation quantitative des demandes d'inspection en matière de contrôle et des demandes d'intervention des inspecteurs en formation :

- accroissement des sollicitations des inspecteurs sur les aspects juridiques et financiers dans l'enseignement technique comme dans l'enseignement supérieur ;
- accroissement des inspections d'enseignants titulaires et non titulaires lié au renouvellement des générations ;
- implication considérable de l'Inspection dans le cadre des prochains concours de titularisation des agents contractuels (enseignants, formateurs de Centres de formation d'apprentis et de Centres de formation professionnelle et de promotion agricole, et les personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé) en 2002/2003, des concours de maître ouvrier et des concours de Secrétaire d'administration scolaire et universitaire ;
- demande croissante en matière de formation des directeurs d'établissement et de centre, des gestionnaires et des enseignants (enseignement public et privé).

II. Sur le volet "expertise et prospective"

Plusieurs chantiers sont confiés à l'Inspection en 2002/2003 :

Chantiers en cours

Ces chantiers concernent la formation professionnelle continue et l'apprentissage

- Etude sur le coût annuel d'un apprenti, base du financement des Centres de formation d'apprentis.
- Situation financière et stratégie des Centres de formation professionnelle et de promotion agricole, relations avec les autorités académiques et les conseils régionaux.
- Evaluation du dispositif de diagnostic de connaissances et de compétences lors des demandes de CTE.
- Glossaire des termes d'agriculture contemporaine.

Nouveaux chantiers

Expertise "exploitation agricole" :

- critère de quantification de la qualification des centres,
- propositions pour le développement des formations des directeurs d'exploitations.

Expertise administrative :

- état des passations de service entre directeurs d'EPLEFPA,
- écriture des programmes des concours TEPETA dans ses différentes spécialités.

Expertises pédagogiques :

- évaluation de la rénovation pédagogique,
- réflexion sur l'architecture des référentiels,
- actualisation ou élaboration de nouveaux référentiels : Brevet d'études professionnelles agricoles "Entretien de l'espace rural", Brevet de technicien supérieur agricole "Production aquacole", Baccalauréats professionnels "Technicien conseil-vente en produits frais" et "Technicien conseil-vente en vins et spiritueux", Brevet d'études professionnelles agricoles "Hippique" ; prise en compte du développement durable dans les référentiels,
- recommandations en matière de développement des formations dans le domaine de l'agriculture biologique.

Expertise "coopération internationale" :

- évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des réseaux géographiques,
- expertise "établissement",
- évaluation de la mise en œuvre de la mission de développement, expérimentation et recherche appliquée des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- évaluation de l'exercice de la mission d'insertion,
- évaluation de la mise en œuvre des projets d'établissement (EMOPE : campagne EMOPE 2, précédé d'un bilan de EMOPE 1 et d'une réflexion sur le projet d'établissement en collaboration avec la sous-direction Politique des Formations de l'Enseignement Général Technologique et Professionnel).

III. Le projet pour l'Inspection de l'enseignement agricole

L'Inspection est engagée dans une démarche de projet au travers du chantier D16 du projet pour le service public de l'enseignement agricole (PROSPEA). Le projet de l'Inspection vise à renforcer la culture commune et les valeurs partagées de l'Inspection et des inspecteurs de l'enseignement agricole, à conforter le sens de l'intérêt général au delà des champs de compétences de chacun, à s'assurer que la capacité d'expertise de l'Inspection reste toujours en phase et en cohérence avec les évolutions du système éducatif agricole, afin d'éclairer la décision publique par une vision synthétique et forte.

Quatre objectifs structurent le projet, chacun d'eux se déclinant en actions concrètes:

- mieux définir les missions, leurs objets et les conditions de leur exercice ;
- mieux caractériser les procédures d'inspection (conseil, évaluation, contrôle) et la nature des liens qu'elles nécessitent avec les partenaires ;
- professionnaliser l'exercice du métier d'inspecteur ;
- améliorer l'organisation et le fonctionnement interne de l'Inspection.

Ces objectifs s'appuieront sur des textes réglementaires renouvelés qui devraient être rendus officiels d'ici fin 2002 :

- un arrêté interministériel relatif aux missions de l'Inspection de l'enseignement agricole et aux conditions de leur exercice ;
- un nouveau décret statutaire des inspecteurs ;
- La rénovation du décret statutaire des inspecteurs de l'enseignement agricole est engagée depuis trois ans. Cette rénovation vise à accroître l'attractivité de l'emploi, à mieux le positionner dans la hiérarchie des corps et emplois de fonctionnaires et à conforter une redéfinition des missions de l'Inspection. Les deux emplois actuels d'inspecteurs (classe normale et principalat) seront fusionnés en un seul emploi, celui d'inspecteur de l'enseignement agricole.
- un arrêté interministériel sur le fonctionnement et l'organisation de l'Inspection ;
- Il précise qui sont les membres de l'Inspection, les fonctions de chaque catégorie d'inspecteurs, le rôle du doyen, de ses assesseurs et des coordinateurs de domaines d'activité, du secrétaire général.
- un arrêté sur la composition de la commission de sélection des inspecteurs de l'enseignement agricole et sur les modalités et critères de la sélection.

○ ○ ○ ○ L'observatoire national de l'enseignement agricole

Analyser, synthétiser et diffuser les données sur la connaissance, le suivi et l'insertion professionnelle des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires de l'enseignement agricole tant public que privé ; produire et faire produire des études et des recherches sur les relations entre les formations et les besoins d'emploi, et notamment sur les qualifications ainsi que sur les savoirs et les acquis des apprenants et leur évolution, telles sont les missions de l'Observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA) mis en place par le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (arrêté du 31 juillet 1996).

Après un premier mandat de trois ans prolongé d'une année, l'Observatoire national de l'enseignement agricole a été installé par le ministre, dans sa nouvelle composition, le 9 novembre 2000. Monsieur René REMOND a accepté de poursuivre son mandat de président. Le rapport 2001 a été présenté au ministre et au Conseil national de l'enseignement agricole en octobre 2001 puis publié.

Le rapport 2001 poursuit la construction progressive d'indicateurs dans la partie intitulée **Panorama de l'enseignement agricole**. Ce panorama a été actualisé et son contenu enrichi.

Il présente **deux thèmes** particuliers qui abordent un point de vue évaluatif et analytique du fonctionnement de l'enseignement agricole :

- la coopération internationale, mission confiée par la loi à l'enseignement agricole ;
- la vie sociale et culturelle dans les établissements.

Il actualise enfin les thèmes abordés lors des précédents rapports.

Au cours de l'année 2001-2002, l'Observatoire national de l'enseignement agricole a conduit une réflexion sur le thème : "L'établissement d'enseignement agricole, acteur du développement". Une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des établissements publics et privés d'enseignement agricole.

Le rapport 2002 comprenant un panorama de l'enseignement agricole et les résultats de l'étude évoquée ci-dessus, sera remis au ministre et présenté au Conseil national de l'enseignement agricole en fin d'année 2002.

Siglier

| A | |
|---------------------------|---|
| AASU | Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire |
| ACE | Agent Contractuel d'Enseignement |
| ACR | Agent Contractuel Régional |
| ACTA | Association de Coordination Technique Agricole |
| ACTIA | Association de Coordination Technique des Industries Agro-alimentaires |
| AGROPOLIS | Pôle international d'AGROnomie méditerranéenne et tropicale de Montpellier Languedoc-Roussillon |
| AITOS | Personnels Administratifs, Ingénieurs, Techniques, Ouvriers et de Service |
| ANDA | Association Nationale pour le Développement Agricole |
| AT | Ateliers Technologiques |
| ATOS | Personnels Administratifs, Techniciens, Ouvriers et Services |
| ATOSS | Personnels Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé |
| B | |
| BCPST | Classe préparatoire Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre |
| BEPA | Brevet d'Études Professionnelles Agricoles |
| BP | Brevet Professionnel |
| BPA | Brevet Professionnel Agricole |
| BTA | Brevet de Technicien Agricole |
| BTSA | Brevet de Technicien Supérieur Agricole |
| C | |
| CAP | Certificat d'Aptitude Professionnelle |
| CAPA | Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole |
| CAPESA | Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré Agricole |
| CAPET | Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique |
| CAPETA | Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique Agricole |
| CAPLP | Certificat d'Aptitude au Professorat en Lycée Professionnel |
| CASU | Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire |
| CCF | Contrôle Certificatif en cours de Formation |
| CEAV | Certificat d'Études Approfondies Vétérinaires |
| CEMAGREF | CEntre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts |
| CEMPAMA | Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture |
| CEP de Florac | Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac |
| CEZ de Rambouillet | Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet |
| CFA | Centre de Formation d'Apprentis |
| CFPPA | Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles |
| CGGREF | Conseil Général du Génie Rural des Eaux et Forêts |
| CLIPPA | CLasse d'Initiation PréProfessionnelle en Alternance |
| CNEA | Conseil National de l'Enseignement Agricole |
| CNEAP | Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé |
| CNEARC | Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes (Montpellier) |
| CNECA | Commission Nationale des Enseignants-Chercheurs du ministère de l'Agriculture |
| CNERTA | Centre National d'Études et de Ressources en Technologie Avancée |
| CNESERAAV | Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agronomique, Agro-alimentaire et Vétérinaire. |
| CNJA | Centre National des Jeunes Agriculteurs |
| CNPR | Centre National de Promotion Rurale, d'enseignement et de formation professionnelle à distance (Clermont-Marmilhat) |
| CNRS | Centre National de la Recherche Scientifique |
| COCOP | COmité de Coordination d'Orientation des Projets |
| CPE | Conseiller Principal d'Éducation |
| CSE | Conseil Supérieur de l'Éducation |
| CSESR | Comité Scientifique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche |
| CSO | Conseil Supérieur d'Orientation |
| CTE | Contrat Territorial d'Exploitation |
| D | |
| DAA | Diplôme d'Agronomie Approfondie |
| DEA | Diplôme d' Études Approfondies |
| DEPSE | Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales) |

| | |
|--------------|---|
| DERF | D irection de l' E space Rural et de la F orêt (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales) |
| DES | Diplôme d' É tudes S pécialisées |
| DESS | Diplôme d' É tudes S upérieures S pécialisées |
| DESV | Diplôme d' É tudes S pécialisées V étérinaires |
| DEUG | Diplôme d' É tudes U niversitaires G énérales |
| DEUP | Diplôme d' É tudes U niversitaires P rofessionnalisées |
| DEUST | Diplôme d' É tudes U niversitaires S cientifiques et T echniques |
| DGAL | D irection G énérale de l' A limentation (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales) |
| DGER | D irection G énérale de l' E nseignement et de la R echerche (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales) |
| DOM | D épartement d' O utre- M er |
| DPE | Diplômé P ar l' É tat |
| DPLG | Diplômé P ar L e G ouvernement |
| DRAC | D irection R égionale des A ffaires C ulturelles |
| DRAF | D irection R égionale de l' A griculture et de la F orêt |
| DRTIC | D élégué R égional aux T echnologies de l' I nformation et de la C ommunication |
| DUT | Diplôme U niversitaire de T echnologie |

E

| | |
|----------------|---|
| EA | E xploitations A gricoles |
| ECJC | E nseignement d' É ducation C ivique, J uridique et S ociale |
| ENESAD | É tablishement N ational d' E nseignement S upérieur A gronomique de D ijon |
| ENFA | É cole N ationale de F ormation A gronomique |
| ENGEES | É cole N ationale du G énie de l' E au et de l' E nvironnement de S trasbourg |
| ENREF | É cole N ationale du G énie Rural, des E aux et des F orêts |
| ENIT | É cole N ationale des I ngénieurs des T echniques |
| ENITA | É cole N ationale des I ngénieurs des T ravaux A gricoles |
| ENITAB | É cole N ationale d' I ngénieurs des T ravaux A gricoles de B ordeaux |
| ENITAC | É cole N ationale d' I ngénieurs des T ravaux A gricoles de C lermont-Ferrand |
| ENITACF | É cole N ationale des I ngénieurs des T ravaux A gricoles de C lermont-Ferrand |
| ENITIA | É cole N ationale des I ngénieurs des T echniques et I ndustries A gricoles et agro-alimentaires |
| ENITIAA | É cole N ationale d' I ngénieurs des T echniques des I ndustries A gricoles et A limentaires |
| ENSA | É cole N ationale S upérieure A gronomique |
| ENSAA | É cole N ationale S upérieure des sciences A gronomiques A ppiquées |
| ENSAIA | É cole N ationale S upérieure d' A gronomie et des I ndustries A limentaires |
| ENSAM | É cole N ationale S upérieure A gronomique de M ontpellier |
| ENSAR | É cole N ationale S upérieure A gronomique de R ennes |
| ENSAT | É cole N ationale S upérieure A gronomique de T oulouse |
| ENSBANA | É cole N ationale S upérieure de B iologie A ppiquée à la N utrition et à l' A limentation |
| ENSIAA | É cole N ationale S upérieure des I ndustries A gricoles et A limentaires de M assy |
| ENSP | É cole N ationale S upérieure du P aysage de V ersailles |
| ENSV | É cole N ationale des S ervices V étérinaires |
| ENV | É cole N ationale V étérinaire |
| ENVA | É cole N ationale V étérinaire d' A lfort |
| ENVL | É cole N ationale V étérinaire de L yon |
| ENVN | É cole N ationale V étérinaire (N antes) |
| ENVT | É cole N ationale V étérinaire (T oulouse) |
| EPCSCP | É tablishement P ublic à C aractère S cientifique, C ulturel et P rofessionnel |
| EPL | É tablishement P ublic L ocal |
| EPLEFPA | É tablishement P ublic L ocal d' E nseignement et de F ormation P rofessionnelle A gricole |
| EPN | É tablishement P ublic N ational |
| EPST | É tablishement P ublic à caractère S cientifique et T echnique |

F

| | |
|----------------|--|
| FOAD | F ormations O uvertes A D istance |
| FOPDAC | F ormation P rofessionnelle continue, apprentissage, D éveloppement, A nimation rurale et C oopération |
| FORMIDA | F ormations O uvertes en R éseau M utuel pour l' I nstallation D iversifiée en A griculture |

G

| | |
|-------------|---|
| GIS | G roupement d' I ntérêt S cientifique |
| GREP | G roupe de R echerche pour l' É ducation et la P rospective |

I

| | |
|--------------|--|
| IATOS | I ngénieur A dmistratif T echnicien et O uvrier de S ervice |
| IEP | I nstitut d' É tudes P olitiques |

| | |
|---------------|--|
| IFOP | I nstrument F inancier d' O rientation de la P êche |
| INA | I nstitut N ational A gronomique |
| INA-PG | I nstitut N ational A gronomique P aris- G rignon |
| INRA | I nstitut N ational de la R echerche A gronomique |
| ITA | I ngénieur des T ravaux A gricoles |
| IUP | I nstitut U niversitaire P rofessionnalisé |
| IUT | I nstitut U niversitaire de T echnologie |

L

| | |
|--------------|---|
| LEGTA | L ycée d' E nseignement G énéral et T echnologique A gricole |
| LOA | L oi d' O rientation A gricole |
| LPA | L ycée P rofessionnel A gricole |

M

| | |
|----------------|--|
| MAAPAR | M inistère de l' A griculture, de l' A limentation, de la P êche et des A ffaires R urales |
| MASTERE | D iplôme de 3e cycle accrédité par la conférence des grandes écoles |
| MBA | M aster in B usiness A dministration |
| MI | M aître d' I nternat |
| MI-SE | M aître d' I nternat - S urveillant d' E xternat |

N

| | |
|-------------|---|
| NTIC | N ouvelles T echnologies de l' I nformation et de la C ommunication |
|-------------|---|

O

| | |
|-------------|---|
| ONEA | O bservatoire N ational de l' E nseignement A gricole |
| ONG | O rganisations N on G ouvernementales |
| OPCA | O rganisme P aritaire C ollecteur A gréé |

P

| | |
|----------------|--|
| PAC | P olitique A gricole C ommune |
| PCEA | P rofesseur C ertifié de l' E nseignement A gricole |
| PLF | P rojet de L oi de F inances |
| PLP | P rofesseur de L ycée P rofessionnel |
| PLPA | P rofesseur de L ycée P rofessionnel A gricole (1er et 2ème grade) |
| POFEGTP | P olitique des F ormations de l' E nseignement G énéral T echnologique et P rofessionnel |
| PRIMO | P rogramme de modernisation de l'appareil public de formation professionnelle |
| PROSPEA | P ROjet pour le S ervice P ublic de l' E nseignement A gricole |

R

| | |
|--------------|---|
| REEDD | R éseau E ducation à l' E nvironnement pour un D éveloppement D urable |
| RED | R éseau d' E ducation au D éveloppement |
| RTIC | R esponsable des T echnologies de l' I nformation et de la C ommunication |

S

| | |
|-------------|---|
| SASU | S ecrétaire d' A dministration S colaire et U niversitaire |
| SDSI | S chéma D irecteur des S ystèmes d' I nformation |
| SRFD | S ervice R égional de la F ormation et du D éveloppement |
| STAE | S ciences et T echnologies de l' A gronomie et de l' E nvironnement |
| STPA | S ciences et T echnologies du P roduit A gro-alimentaire |

T

| | |
|---------------|---|
| TEPETA | |
| TPE | T ravaux P ratiques E ncadrés |
| TUTAC | T U T orat pour les A gents C ontractuels |

U

| | |
|----------------|---|
| UNMFREO | U nion N ationale des M aisons F amiliales R urales d' E ducation et d' O rientation |
| UNREP | U nion N ationale R urale d' E ducation et de P romotion |

V

| | |
|------------|--|
| VAE | V Alidation des A cquis de l' E xpérience |
| VAP | V Alidation des P roduits professionnels |